

ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU JURA

Service éducatif

***LE SYNDICALISME JURASSIEN
AVANT 1914***

II

IMPLANTATION DE LA CGT

(1903-1907)

Choix de documents

par Rémy Gaudillier

Montmorot
1997

Liste des documents présentés.

- Doc 1 Archives départementales du Jura - 1 Mi 901
a- *Le Jura socialiste*, 16 avril 1904 : Une requête ouvrière.
b- *Le Jura socialiste*, 31 décembre 1904 : La Bourse du travail
- Doc 2 J.P. Besse "Mouvement ouvrier dans l'Oise de 1890 à 1914" CDDP de l'Oise, 1984. Portrait d'Ernest Klemczinski.
- Doc 3 *Le Jura socialiste*, 27 octobre 1906. A tous les travailleurs.
- Doc 4 *Le Jura socialiste*, 30 novembre 1907. Griffuelhes à Saint-Claude.
- Doc 5 a- Archives départementales du Jura - MP 73 "réponse du sous-préfet de Saint-Claude au préfet du Jura (13 août 1908).
b- Archives départementales du Jura - MP 73 "rapport du sous-préfet de Saint-Claude, 23 avril 1907.
- Doc 6 *Le Jura socialiste*, 20 août 1904 "Infamie patronale"
- Doc 7 Archives départementales du Jura - 1 Mi 913 "délibérations du conseil municipal de Dole", 24 avril 1906.
- Doc 8 a- Archives départementales du Jura - MP 73 "l'inauguration de la Bourse du travail" rapport du sous-préfet de Dole, le 12 janvier 1908.
b- *Le Jura socialiste* - 11 janvier 1908 "A nos camarades syndiqués" Casse Cou par Arthur Danrez.
- Doc 9 Archives départementales du Jura - MP178/13 - Conclusion du discours prononcé à Saint-Claude le 7 septembre 1905 par Le Guéry.
- Doc 10 Archives départementales du Jura
a- Tableau des grèves de 1906 établi d'après MP 313
b- Archives départementales du Jura - MP 88 - Rapport du commissaire de police de Dole au préfet du Jura le 22 avril 1906.
- Doc 11 *Le Jura socialiste*, 26 mai 1906 - "Scène de Sauvagerie".
- Doc 12 Archives départementales du Jura - Mp 88
Réponse du sous-préfet de Saint-Claude au préfet, 26 novembre 1906.
- Doc 13 a - *Le Progrès de Lyon* - 18 août 1906 - Archives départementales du Jura - Mp 10
b - *Le Progrès de Lyon* - 2 septembre 1906 - Archives départementales du Jura - Mp 10
- Doc 14 a - Archives départementales du Jura - Mp 10
Lettre du maire de Saint-Claude au préfet le 26 octobre 1906.
b - Archives départementales du Jura - Mp 313 - Rapport du sous préfet de Saint-Claude le 10 janvier 1907.
c - Détachement de gendarmerie aux grèves de Saint-Claude, 1906. Collection : Les Amis du Vieux Saint-Claude.
- Doc 15 Archives départementales du Jura - 29 J - 1912 - A G du syndicat diamantaire - Arthur Danrez retrace l'histoire du "Jura diamantaire".
- Doc 16 Archives départementales du Jura - M 3275 - rapport du sous-préfet de Saint-Claude au préfet du Jura, le 17 février 1909.

- Doc 17 Archives départementales du Jura - PR 881
a. *L'indépendant de Saint-Claude*, 6 octobre 1906. "Appel a tous les travailleurs san-claudiens".
b. *L'indépendant de Saint-Claude*, 24 novembre 1906. "Simple question".
- Doc 18 *L'indépendant de Saint-Claude*, 27 avril 1907. "Syndicat régional indépendant pour la défense de l'industrie de l'article de Saint-Claude".
- Doc 19 Archives départementales du Jura, Mp 73 - Rapport du sous-préfet de Saint-Claude au préfet le 2 mai 1907.
- Doc 20 a. Archives départementales du Jura - Mp 96 - Rapport du Commandant Marchiani le 13 mai 1907.
b. Archives départementales du Jura - Mp 96 - *Le Patriote Morézien*, 18 mai 1907 : Une grève à Morez.
- Doc 21 a. Archives départementales du Jura - Mp 76 - Rapport du commissaire de police de Lons-le-Saunier, le 14 juin 1907.
b. *Le Jura socialiste*, 22 juin 1907 - La grève des typographes
- Doc 22 *Le Jura socialiste*, 4 août 1906 - Congrès socialiste du 29 juillet 1906.
- Doc 23 a. *Le Jura Socialiste*, 22 juin 1907 - "Congrès des syndicats ouvriers du Jura"
b. *Le Jura Socialiste*, "Mon impression" par Arthur Donrez.
- Doc 24 Archives départementales du Jura - Mp 3276
Statut de la Bourse du Travail de Saint-Claude et de sa région - extraits.

1903-1907

Implantation et Enracinement de la CGT, forte mobilisation ouvrière
et
aspiration à la formation d'une Union départementale

I. L'idée même de séparation entre syndicalisme et socialisme est affirmée dès l'origine de la CGT au congrès de Limoges en 1895. Réaffirmée au congrès de Montpellier en 1902, l'idée s'impose peu à peu.

A Saint-Claude, les syndicats locaux votent le 31 novembre 1903 la création d'une bourse du travail. Son premier secrétaire Donat Chevassus en demande l'affiliation à la CGT.

La mise en place en est retardée au maximum par la municipalité radicale (*documents 1 a et b*)

La totale acceptation de la CGT par le milieu sanclaudien daterait de 1906 :

A l'occasion de la grève des pipiers c'est le premier contact entre Ernest Klemczinski dit Klem et Saint-Claude. Militant cégétiste reconnu, c'est aussi un militant socialiste partageant pour l'essentiel le point de vue des dirigeants san-claudiens (*document 2*)

A Amiens en 1906 la CGT reconnaît comme ouvrières les coopératives de l'école de Saint-Claude (*document 3*).

Le 2 décembre 1907 le secrétaire général de la CGT, Victor Griffueches à Saint-Claude même soutient le projet avancé par la Fraternelle de "Maison du Peuple - bourse du travail", à l'exemple du Vooruit de Gand (*document 4*).

Les dirigeants socialistes n'obtiennent pas pour autant le soutien des anarcho-syndicalistes locaux (*documents 5 a et b*).

II. La période est marquée par une forte mobilisation ouvrière.

A Dole, malgré la répression patronale (*document 6*) le mouvement ouvrier tente de s'organiser. La municipalité lui accorde en août 1904 la salle du Pasquier pour la lui retirer à la première grève d'importance le 17 mai 1906 (*document 7*).

Conséquence et reflet de l'évolution du contexte électoral local, c'est enfin le 12 janvier 1908 l'inauguration en grandes pompes de la Bourse du travail avec participation remarquable des édiles locaux (*documents 8 a et b*)

Dans tout le département des grèves se déclenchent. Les femmes y tiennent toute leur place (*document 9*). Le mouvement culmine en 1906. Le plus souvent il s'agit d'obtenir des améliorations ponctuelles et catégorielles (*documents 10 a et b*). A Saint-Claude, on assiste à une remise en cause beaucoup plus large de l'ordre politique et social établi, qui explique dès mai une forte présence policière (*document 11*).

Entre toutes, les grèves des pipiers sont particulièrement marquantes d'abord par leur ampleur : le travail de la pipe intéresse alors près de 3000 ouvriers dont 700 à domicile (*document 12*) ensuite par l'élan de solidarité ouvrière qu'elle suscite (*document 13*). Une première grève d'août à septembre 1906 se termine avec succès en grève générale.

Les dirigeants anarcho-syndicalistes font voter en octobre une nouvelle grève générale probablement souhaitée par les patrons. Elle se termine en catastrophe dans un climat particulièrement tendu (*documents 14 a et b*).

Des coopératives se créent pour fournir du travail aux victimes des conflits. L'exemple du "Jura diamantaire" crée par la solidarité syndicale internationale à Foncine est particulièrement exemplaire (*document 15*).

Autre conséquence des grèves, les patrons s'organisent en syndicats pour défendre leurs intérêts corporatifs et résister aux exigences ouvrières (*document 16*).

Ils soutiennent aussi les ouvriers hostiles au syndicalisme révolutionnaire. Là où la tension a été la plus forte se met en place provisoirement à Morez, durablement à Saint-Claude un syndicalisme jaune. S'il recrute largement chez les ouvriers chrétiens, il n'en reste pas moins très méfiant vis à vis du Sillon (*document 17 a et b*).

Devenu en 1907, syndicat régional indépendant, il se définit encore par rapport à la CGT (*document 18*).

Le climat social de 1907 est en apparence plus paisible. Les ouvriers qui avaient en 1906 célébré avec éclat le 1er mai le fêtent beaucoup plus discrètement même dans l'arrondissement de Saint-Claude, (*document 19*).

Toutefois les travailleurs "conscients" accordent une importance particulière à "chomer" ce jour là, comme en témoigne à Morez la grève de la lunetterie Audigier-Gouverneur (*document 20*).

C'est à Lons, qu'à lieu l'autre conflit significatif de l'année, les typos de la maison Rubat du Mérac posent à la fois le problème du salaire féminin et des progrès techniques (*document 21*).

III. Vers l'Unité départementale

La lutte fait comprendre la nécessité d'une organisation structurée sur le plan départemental. Le 29 juillet 1906 à Salins ville qui connaît alors un réel mais fragile développement syndical se retrouvent les délégués des syndicats jurassiens.

Ils votent la création d'une fédération départementale affiliée à la CGT.

Le siège en est tout naturellement fixé à la bourse du travail de Saint-Claude qui regroupe alors plus de 63 % des syndiqués (*document 22*).

Dans le prolongement de Salins, 35 organisations syndicales se réunissent à Lons-le-Saunier le 16 juin 1907. La bourse de la ville apparaît alors en plein essor. Le Congrès de Lons vote l'adhésion obligatoire de tous les syndiqués à l'une des 3 bourses de Lons-le-Saunier, Saint-Claude, Dole (alors en gestation).

On adopte de nouveau le principe de la parution d'un bulletin des bourses (deux numéros paraîtront).

Toutefois en l'absence de délégué, permanent la tentative semble prématurée (*document 23*).

En 1908 la bourse du travail de Saint-Claude restructurée (*document 24*) fait appel à Klem comme délégué permanent. C'est lui qui fait de l'Union départementale une réalité.

Une requête ouvrière. — La lettre suivante a été adressée aux conseillers municipaux par la Fédération locale des syndicats ouvriers.

Monsieur le Maire,
Messieurs les conseillers municipaux,
Nous avons l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention la résolution suivante, votée par les syndicats composant la Fédération locale, dans leur assemblée plénière du 31 novembre 1903.

Considérant que les syndicats ouvriers peuvent rendre à la démocratie ouvrière des services précieux et indiscutables, leur utilité et leur autorité ne sont plus à démontrer, mais il est nécessaire pour leur donner un rôle plus prépondérant de les unir entre eux par un lien de solidarité conforme aux sentiments généreux qui les animent tous et aux nécessités qu'impose l'état social actuel du prolétariat.

En conséquence, pour arriver à ce but, c'est-à-dire au développement régulier du progrès et de la liberté, ainsi qu'à la répartition plus équitable des charges et des bénéfices sociaux, notre but ne peut et ne doit être que de fonder la véritable démocratie du travail, c'est-à-dire la Bourse du Travail.

Les Bourses du Travail ne sont pas créées exclusivement pour la défense des idées de revendications. Elles ont aussi d'autres services à rendre dont l'utilité n'est pas moins justifiée.

Tel sera et doit être le devoir de notre organisation ouvrière.

C'est pourquoi la Bourse du Travail de St-Claude s'occupera :

1. Du placement gratuit des ouvriers et employés des deux sexes et de toutes les corporations syndiqués ou non ;
2. D'un service de statistique et de renseignements, afin de faire connaître les questions ouvrières sous toutes leurs formes ;
3. De sauvegarder l'intérêt des familles en signalant les infractions à la loi sur l'emploi des enfants et des femmes dans l'industrie, et à la loi sur les accidents du travail ainsi qu'à toutes les autres lois ouvrières ;
4. De fortifier les syndicats établis en travaillant à augmenter le nombre de leurs adhérents et d'en créer des nouveaux dans les deux sexes ; de les faire adhérer ensuite à la Bourse du Travail, tout en conservant l'autonomie entière pour leur gestion intérieure ;
5. De la fondation d'une bibliothèque ouverte à tous les syndiqués, dès que les ressources de la Bourse le permettront.

Comme vous le voyez, c'est la création d'une Bourse du Travail à St-Claude que nous voulons réaliser.

Nous pensons qu'en présence du développement des syndicats ouvriers à St-Claude il est urgent de créer un organisme central, qui en plus des services qui seront institués dans le sein de la Bourse, aura l'avantage d'être un foyer d'éducation morale pour tous les travailleurs.

Par les soirées éducatives et familiales, les lectures qui y seront faites, les travailleurs apprendront à mieux se connaître et à s'unir pour la défense de leurs intérêts communs, trop souvent méconnus.

Pour que notre œuvre de solidarité et d'éducation morale que nous voulons créer puisse être mise en pratique, nous sommes obligés de solliciter votre concours pour nous faciliter la tâche.

Comme vous le savez, nous ne disposons d'aucun local nous permettant de nous réunir. En conséquence nous vous prions de bien vouloir nous faire aménager les locaux qui nous sont nécessaires. Il existe, au premier étage, dans la partie nord du Marché couvert, deux grandes salles inoccupées, qui pourraient nous être attribuées ; la première pourrait être divisée en petits cabinets servant pour les réunions de bureaux des syndicats et au fonctionnement des services de la Bourse du Travail.

La deuxième grande salle servirait pour les assemblées générales, les soirées récréatives, etc., etc.

Il est absolument nécessaire que chaque syndicat possède son cabinet particulier, aménagé d'un placard, d'une cheminée permettant d'y faire du feu. L'éclairage serait fourni par la ville.

Le nombre de cabinets qui nous sont nécessaires pour en attribuer un à chaque syndicat, serait de huit ; plus deux pour le fonctionnement de la Bourse du Travail, plus la grande salle pour assemblées générales.

Nous savons qu'il existe au Marché-Couvert une salle aménagée de plusieurs placards qui devait être attribuée aux syndicats pour y tenir leurs archives, mais ce cabinet est occupé par l'Echo des Monts-Jura, et présente le grand inconvénient d'être trop éloigné des autres cabinets qui seront aménagés.

Vous comprendrez l'inconvénient qu'il y a à ne pas avoir les archives dans la salle de réunion : il peut arriver fréquemment d'égarer une pièce qui souvent peut être indiscrète et que nous ne voudrions pas égarer entre les mains de premier venu.

Document 1 a et 1 b

Document 1 a Le Jura Socialiste, 16 avril 1904

La Bourse du Travail. — Le projet de réalisation de la Bourse du Travail, que les syndicats avaient soumis au conseil municipal le 19 décembre 1903, et qui fut ajourné jusqu'après les élections, malgré nos multiples démarches, ne fut étudié qu'en réunion plénière de la Commission du Travail du 25 août 1904.

Le rapport de cette commission, qui nous fut communiqué, nous donne droit d'espérer une prompte réalisation. A part quelques points de détail qui portent sur la transformation des locaux, nous aurions été d'accord si, comme nous l'avions demandé, la commission avait accepté de nous entendre encore une fois.

La discussion de la subvention sollicitée, la commission l'avait ajournée jusqu'à ce que le maire eût reçu les renseignements qu'elle avait demandés aux villes de l'importance de St-Claude où fonctionnent des Bourses du Travail. A la date du 21 septembre, n'ayant plus entendu parler de notre requête, il fut demandé à M. le Maire où en était la question. On nous répondit que les demandes de renseignements relatifs à la Bourse du Travail arrivaient chaque jour à la mairie. Nous attendîmes jusqu'au 18 novembre, date à laquelle M. Genoud, membre de la commission du travail, posa à nouveau la question à M. le Maire. La même réponse lui fut faite. Genoud proposa alors à M. Fioux de réunir la commission au plus tôt. M. Fioux, lui, qui au début avait fait tout son possible pour ajourner la question, promit néanmoins de tenir réunion les premiers jours de la semaine suivante. Promesse de capitaine : la réunion n'eut pas lieu.

Devant une pareille indolence, le 28 novembre nous adressâmes une nouvelle lettre à M. le Maire, protestant contre le perpétuel ajournement de notre demande et contre le mépris des engagements pris par M. Fioux à la séance du 18 novembre. Le maire nous répondit que M. Fioux était en possession de tous les renseignements parvenus à la mairie et qu'il lui transmettait notre nouvelle lettre en l'invitant à s'occuper avec diligence de cette affaire.

Juges, camarades travailleurs, de l'empressement que met le président de la commission à s'occuper de nous, malgré l'invitation du maire. Depuis le 28 novembre, nous n'avons encore rien reçu de nouveau à ce jour. Cela ne nous étonne pas de sa part, parce que nous savons que M. Fioux, étant patron, a tout intérêt à s'opposer au développement des forces syndicales.

Mais, quelles que soient ses intentions, nous ne nous en prendrons plus à lui : nous rendrons responsable tout le conseil de la mauvaise volonté qui s'est manifestée jusqu'à ce jour se continue. Nous saurons montrer à la population ouvrière saudienne ce que nous sommes en droit d'attendre d'une assemblée de bourgeois.

Si la commission persiste à se désintéresser de notre requête, nous publierons dans les journaux le résultat des démarches faites depuis près d'un an pour obtenir des locaux permettant aux syndicats de se réunir librement, et la suite qui a été donnée à la demande de subvention pour l'aménagement de ces locaux et la création de la Bourse du Travail.

Le Comité Fédéral rappelle au Conseil municipal le paragraphe suivant, contenu dans le programme du mois de mai dernier, que M. le Maire s'était empressé de nous communiquer à une réunion de la Fédération avant même que le programme eût été reconnu officiellement.

« Les associations corporatives ou syndicales devront être mises à même de fonctionner librement par l'affectation spéciale d'un local et par d'autres mesures qui leur permettront d'exister d'une façon indépendante et de s'occuper de leurs intérêts, toute sécurité ».

Cette promesse comme bien d'autres a été mise au rancart. Les ouvriers syndiqués ne sont pas disposés à se laisser bernier plus longtemps et ils porteront devant l'opinion publique les engagements de la

majorité de nos élus qui semblent s'efforcer à faire croire à la réalisation de la Bourse du Travail qui apporterait un peu de soulagement à la situation précaire de la population ouvrière, non classifiée et éprouvée par le chômage.

Pour et par mandat de la Fédération :
Le secrétaire,
D. OUVRIER.

Document 1 b Le Jura Socialiste, 31 décembre 1904

Document 2

Portrait d'Ernest Klemczinski
par J.P. Besse "Mouvement ouvrier dans l'Oise de 1890 à 1914"
L'auteur présente Klem à l'occasion de son activité syndicale dans l'Oise

"A l'origine de ce syndicat (la chambre syndicale de l'Ameublement de Crépy en Valois) mais aussi indirectement de la Bourse du Travail et de l'Union des syndicats on trouve Ernest KLEMCZYNSKI qui multiplie dans la région de Crépy-en-Valois les fondations d'organisations ouvrières les plus diverses : groupes de jeunesses, groupes socialistes, syndicats mais aussi coopératives, telle «L'Épargne du Valois», sections de la Ligue des droits de l'homme et une société intitulée «coopération des idées» dont la première conférence traite de MICHELET. Né à Creil le 24 octobre 1876, il est fils d'un polonais naturalisé qui fut chef de gare à Saint-Omer-en-Chaussée. Lui-même est employé comme dessinateur à la Compagnie des chemins de fer du Nord et participe en 1895-1896 à la création à Beauvais des premiers embryons du syndicat national des cheminots. Révoqué en 1898, il vient s'installer à Crépy-en-Valois où, sous le pseudonyme de E. MELK, il collabore à «L'Écho Républicain du Valois». Il quitte «L'Écho Républicain du Valois» en janvier 1901 et fait un très bref passage au «Nouvelliste». Secrétaire de la rédaction le 7 février ; son nom disparaît du quotidien dès le 21 mars.

Lorsqu'il habite à Crépy-en-Valois, il est proche du radicalisme, ce que COMPERE-MOREL ne manquera jamais par la suite de lui reprocher. Réformiste, il affirme n'avoir jamais eu qu'un rêve, l'union, l'existence commune des patrons et des ouvriers, leur association intime et affectueuse. Il considère que le rôle des syndicats est uniquement d'arracher des réformes et voit dans l'éducation de la classe ouvrière le meilleur moyen de résoudre la question sociale. Il soutient le gouvernement WALDECK-ROUSSEAU pour : «sa belle énergie et sa sympathie envers la classe quotidienne» ...

Le congrès de Crépy-en-Valois, la tâche qui lui est confiée, il est rapporteur de la commission d'organisation, et son installation à Creil, bouleversent profondément les idées de ce jeune militant. Il quitte alors le journal radical pour le journal socialiste où il va dès son premier article prôner l'unité socialiste sans, affirme-t-il, s'attarder aux vaines discussions de forme ou de préséance. Quelques mois plus tard, devant 400 personnes, à Liancourt il déclare :

« les travailleurs n'ont pas à se mêler de la «défense républicaine», la démocratie actuelle les ayant toujours trompés ».

Son ancien directeur, G. CASTELLANT, a raison lorsqu'il écrit dans «L'Écho Républicain du Valois» le 21 juillet 1901 :

« qui ignore que KLEMCZYNSKI, qui d'abord s'était montré simplement républicain-démocrate n'a fait montre de ses opinions collectivistes et subversives que longtemps après son arrivée en notre ville et quand il se crut de force à les servir utilement ».

Grand et mince, KLEMCZYNSKI cache derrière ses fines lunettes, ses longs cheveux bruns et sa barbe hirsute une grande timidité qui s'accommoderait plus volontiers d'une salle de classe que de la foule des meetings. D'une intelligence très vive aidée d'une faculté d'assimilation étendue, propagandiste disert à la parole éloquente soutenue par une mémoire méthodiquement documentée, ce timide aime le contact avec les ouvriers auxquels il s'impose par un charisme quelque peu messianique, qu'accroissent sa silhouette et son physique. Ce contact lui confère une force et un courage inébranlable pour accomplir la tâche qu'il se fixe : réveiller le prolétariat oisien dont il dénonce souvent l'apathie.

Le Jura, 27 octobre 1906

SAINT-CLAUDE

A tous les travailleurs

Camarades,

L'une des conclusions du Congrès corporatif d'Amiens a été un engagement à tous les ouvriers syndiqués d'entrer dans les coopératives d'alimentation de l'école de Saint-Claude, c'est-à-dire celles qui se plaçant sur le terrain de la lutte des classes, attribuent leurs bénéfices à des œuvres de solidarité sociale plutôt que de les répartir sous forme de bonis aux individus.

L'École de Saint-Claude est née de la Fraternelle même qui, la première en France, a supprimé la répartition des bénéfices pour en former, d'une part, des caisses de secours et de retraites constituant la récompense du coopérateur, d'autre part un capital de réserve socialisé, moyen de travail et de développement mis à la disposition de la jeune génération par son aînée.

Le coopérateur doit appartenir à son syndicat, le syndiqué doit entrer dans la coopérative, telle fut la résolution d'Amiens, et comme pour confirmer l'unité de pensée qui anime les travailleurs organisés, l'Assemblée générale de la Fraternelle, dans sa réunion du 30 Septembre, introduisit dans le règlement intérieur de la Société que désormais tout nouveau postulant à la Fraternelle devait justifier appartenir à son syndicat, quand il en existe dans sa profession, pour pouvoir être agréé comme sociétaire.

Si les congrès n'ont pas encore trouvé la formule statutaire qui devra régler désormais les relations entre le syndicalisme et la coopération, le bon sens ouvrier a compris que les deux organismes, syndicat et coopérative, s'associaient naturellement, se complétaient l'un l'autre, comme moyens d'émancipation du prolétariat.

On peut à l'aide de quelques chiffres montrer ce que pourrait pour son émancipation une classe ouvrière consciente, quand elle le voudrait.

Il y a dans notre localité, au bas mot, quatre mille ouvriers appartenant tant aux coopératives de production qu'aux syndicats.

Ces quatre mille producteurs, dont le travail constitue la richesse locale, sont aussi la grosse puissance consommatrice de la cité, et il n'est pas exagéré d'estimer à 800 francs par tête la dépense alimentaire qu'ils font chaque année pour eux et leur famille, en pain, vin, épicerie et fournitures diverses. C'est un chiffre d'affaires de trois millions deux cent mille francs que devrait réaliser chaque année la grande organisation coopérative locale à laquelle adhèreraient tous les travailleurs.

C'est, au 10 pour 0/0, chiffre minimum prélevé par le commerce, trois cent vingt mille francs de bénéfices nets qui tomberaient chaque année dans les réserves communes : cent soixante mille francs aux caisses de secours et de retraites et cent soixante mille francs à l'organisation du travail, à la reprise en commun par la classe ouvrière organisée des instruments de production détenus par le capitalisme bourgeois.

Se rend-on compte de la transformation économique qui s'opérerait à Saint-Claude en quelques années ? Perçoit-on la somme de bien-être, de liberté, de fraternité sociale qui résulterait de cet effort conscient ?

La Fraternelle, telle qu'elle existe, est l'embryon de cette vaste organisation. En ne faisant que trois cent mille francs d'affaires par an, elle assure le fonctionnement régulier de ses caisses de secours et de retraites, distribuant à ses malades 1 fr. 25 par jour pendant un an si la maladie a cette durée, 120 fr. par an à ses retraités et sa réserve socialisée atteint aujourd'hui cent mille francs.

Elle ne compte que 450 membres, dont un grand nombre, plus du tiers, ne sont que des coopérateurs nominatifs ne faisant pas tout leur devoir.

Demain, si nous étions de mille à quinze cents, chiffre qui peut s'atteindre en l'état de conscience que les luttes économiques de l'année ont imprégné dans l'esprit des travailleurs, ce serait un chiffre d'affaires triplé, sans augmentation considérable des frais généraux.

Les conditions d'admission ne sont pas un obstacle à l'entrée dans la Société de tous les travailleurs des deux sexes qui en ont la moindre bonne volonté. e o s

Le Jura Socialiste, 30 novembre 1907

Griffuelhes à St-Claude. — Le secrétaire de la Confédération générale du Travail, rentrant d'une tournée de conférences en Suisse, a bien voulu sur les instances du secrétaire de la Bourse du Travail, venir à St-Claude pour examiner la situation faite aux organisations par une municipalité intransigeante et à plat ventre devant la bourgeoisie d'élite.

Rappelons que cette municipalité, prise de frousse devant le réveil si subtil de la conscience ouvrière l'an dernier, prétexta qu'à la Bourse du Travail se faisaient des réunions où les ouvriers s'étaient entaillés à se livrer au désordre et, prenant les illusions pour des réalités, elle expulsa brutalement les travailleurs de la Graciette pour y mettre des gendarmes. Les organisations se trouvant donc de ce fait dans l'impossibilité de faire des réunions pour y discuter leurs intérêts. Cette situation ne pouvait durer éternellement, et le Conseil d'administration de la Fraternelle, secondé par un Comité d'action représentant toutes les corporations, résolut d'y porter remède. Le terrain qui possède la Fraternelle étant assez vaste pour y construire tous les services nécessaires à son développement ainsi qu'un local où pourraient se réunir en toute liberté les organisations de St-Claude, il fut décidé que le terrain serait offert gratuitement à la classe ouvrière, à charge par elle d'apporter sa part de contribution pour l'édification de cette Bourse du Travail indépendante.

On avait espéré que devant une offre aussi avantageuse les travailleurs, d'un même élan, allaient apporter la somme nécessaire à cette construction. Mais on avait compté sans cette opposition sourde et embrassée qui se manifeste un peu dans les organisations, opposition bien injustifiée et dont les plus flegmatiques d'entre nous se sentent obligés d'expliquer les raisons.

C'est donc autant pour encourager les travailleurs à se rallier à ce projet que pour détruire les arguments de certains syndiqués, que le camarade Griffuelhes est venu apporter sa parole autorisée. La réunion a eu lieu mardi soir 2 décembre, au local occupé précédemment par la Coopérative Reliay Fourrier et Cie.

Le camarade Donat Chevassus explique à l'assemblée le projet de construction de cette Bourse du Travail soumise au Comité d'action et que ce dernier a approuvé. Il ne tient donc plus qu'aux travailleurs de savoir s'imposer quelques sacrifices pécuniaires afin que ce projet se réalise au plus tôt. L'argument opposé par quelques-uns et tendant à faire croire à la classe ouvrière que les organisations syndicales ne pourraient pas évoluer en toute liberté en raison de ce que la Fraternelle compte dans son sein des groupements politiques, cet argument là, dit-il, n'a aucune portée et ne sert que d'excuse à ceux qui ne veulent faire aucun sacrifice. Il est cependant regrettable qu'à côté de ceux-là il y en ait beaucoup qui, quoique sincères, sont un peu insoucients, non hâtant, invoquant qu'ils ont le temps de faire leur devoir. C'est une erreur, d'ailleurs, plus vite le Comité d'action constitué à cet effet réunira la somme nécessaire à la construction, plus les syndiqués seront assurés que le travail sera poussé activement.

Le camarade Ponard prend la parole à son tour. Il retrace en quelques mots les événements qui se sont déroulés à St-Claude en 1906. La fermeture de la Bourse du Travail n'a été qu'un prétexte pour la municipalité, composée en grande partie de bourgeois et qui voyait dans l'organisation toujours grandissante, toujours se développant, un élément redoutable pour l'avenir. En fermant la Bourse on a cru briser l'organisation, mais celle-ci n'est que de plus en plus animée des sentiments de lutte de classe. En l'occurrence, dit Ponard, que doit-on faire? Doit-on pousser la municipalité à redemander la réouverture de la Bourse? Non, cela n'est pas possible et la classe ouvrière, écœurée de ce qui s'est passé l'année dernière, ne commettra pas la bêtise d'aller reprendre un local où la municipalité l'a expulsée brutalement pour en faire une caserne de gendarmes.

Ponard explique en quelques mots la situation et à quoi devra servir la Bourse du Travail. Les conseils du Comité d'action. Cet édifice ne sera pas qu'une simple Bourse du Travail pour les syndicats, elle sera aussi le lieu de réunion où devront se développer librement toutes les œuvres sociales que nous proposons déjà et que nous espérons

fonder comme un embryon de la société future. Comme les camarades qui l'ont précédé, il répond que la critique répétée par certains individus tendant à faire croire que la société La Fraternelle pourra bien faire un jour ce qu'a fait la municipalité, ne peut être qu'une manoeuvre de certains agents bien stylés et au service du patronat.

Le président demande si quelqu'un désire répondre à Ponard. Le camarade Baco demande la parole, non pas pour répondre à Ponard mais pour passer une charge à fond contre la Fraternelle qu'il appelle société capitaliste parce qu'elle donne des intérêts à ses actionnaires. Cette vérité de La Palisse fait éclater l'assemblée et perdre un peu d'assurance au contradicteur qui laisse la voix au point de ne plus se faire entendre.

Le président, estimant qu'il était plus intéressant d'entendre le camarade Griffuelhes, répond en quelques mots au contradicteur qu'il était sorti de la question et que ce n'était pas le procès de la Fraternelle qui était à l'ordre du jour mais bien le projet de Bourse du Travail. Ensuite, il invite le secrétaire de la Confédération à venir à son tour donner son avis et son impression sur les différentes discussions, ainsi que sur le projet dont il a eu toutes les explications.

La présence du camarade à la tribune est imposante et fait taire les plus turbulents, car chacun veut enfin entendre un camarade autorisé comme l'est Griffuelhes donner son avis sur une question aussi importante.

Il déclare qu'à ses avis les différentes interruptions qu'il a constatées n'ont l'apparence que d'un malentendu, d'une équivoque qu'il s'efforcera de dissiper, espérant qu'après ses explications tout le monde se rangera au même avis.

Le projet tel qu'il m'a été exposé, dit-il, me paraît acceptable, et les travailleurs de St-Claude n'ont qu'à gagner à apporter leur part d'effort à l'édification de cette Bourse indépendante. Lorsque vous aurez votre local à vous, vous n'aurez plus à craindre l'intervention des autorités pour une simple manifestation qui n'aura pas la chance de plaire à la classe dirigeante; vous aurez encore moins à craindre les menaces d'une expulsion brutale de vos locaux de réunion et, croyez-le bien, vous n'en serez que plus heureux, et vos organisations, qui ont besoin de stimulant, pourront agr sans être gênées.

Je n'ai pas à vous le cacher, continue ce camarade, je suis assez bien placé pour connaître à fond toutes les difficultés qui surgissent dans les Bourses du Travail, lesquelles subissent encore l'arrogance des conseils municipaux, et je vous assure que beaucoup de camarades qui se trouvent dans ce cas seraient heureux si une proposition aussi avantageuse que celle qui nous occupe en ce moment leur était faite. Ils l'accepteraient de grand cœur, désireux qu'ils sont d'être quelquefois obligés d'élever la voix de leur conscience afin de ne pas se voir jeter dans la rue et compromettre ainsi la vie de leurs organisations. Vous ne pourriez jamais vous représenter les embûches, les obstacles que nous avons rencontrés sur notre chemin lorsqu'il s'est agi de créer notre Maison des Fédérations après notre expulsion de la Bourse du Travail de Paris par un préfet de police intransigent et intolérant.

Vous faites allusion à la société La Fraternelle et vous craignez d'être un jour en butte à des difficultés que pourraient vous créer les administrateurs de cette société. Mais je me demande si vous avez réellement les motifs de redouter un pareil événement. En 1906, lorsque vous avez été chassés de la Bourse du Travail, c'est cependant à la Fraternelle que vous avez établi le siège de votre Comité de grève, et c'est là que vous avez fait toutes vos réunions. Je ne m'explique donc pas, s'écrie le camarade, cette attitude d'hésitation de celle de l'année dernière. Et comment supposer que votre action peut être un jour enlevée par ceux-là mêmes qui pendant les mauvais jours ont fait leur devoir, même au-delà des limites, et qui aujourd'hui encore vous offrent gratuitement la faculté d'édifier un local pour vos syndicats, à condition que chacun de vous les aide dans la mesure du possible. Non, camarades, il y a là quelque chose qui me paraît anormal.

Donc, je reviens sur ce que j'ai déjà dit. Ce projet est acceptable et en toute sécurité vous pouvez lui donner votre adhésion. Invite donc ceux qui en sont d'accord et déjà partisans à redoubler d'efforts pour qu'au plus tôt, l'année prochaine peut-être, se lève cet édifice si indispensable au développement des organisations.

Il fut de dire que Griffuelhes a été chaleureusement applaudi.

Le président demande si un camarade désire répondre ou poser des questions à l'orateur. Un camarade diamantaire demande la parole et exprime son étonnement de voir le secrétaire de la Confédération se déclarer favorable au projet, alors qu'il lui semble, à lui, que c'est contraire au principe syndical d'accepter une offre d'une société telle que la Fraternelle. Un autre camarade s'exprime de la même façon et s'étonne également qu'un champion du syndicalisme comme paraît l'être Griffuelhes puisse tenir un pareil langage.

Ces insinuations tendancieuses seurent une rumeur générale, et alors se produisit un incident, un incident qui démontre bien que les militants des organisations connaissent déjà d'avance la mentalité de certains contradicteurs qui se plaisent à critiquer sans jamais se donner la peine d'apporter un contre-projet ou une contre-proposition.

Le camarade Léonce Reliay fait en effet remarquer que dès le matin, après une conversation intime avec Griffuelhes, il avait le pressentiment que ce dernier risquait fort de se faire traiter à mots couverts de vendu à Ponard et, partant, à la Fraternelle.

Mais le camarade Griffuelhes remonte à la tribune pour répondre comme il convient. Je n'ai pas l'habitude, dit-il, de me laisser influencer par des insinuations venant de camarades animés de mauvais sentiments ou de parti pris. Je laisse ces insinuations pour ce qu'elles valent, libre à d'autres de leur donner une importance qu'elles n'ont pas. D'autre part, je répète ce que j'ai déjà dit: ce projet me paraît acceptable, d'autant plus que vous vous trouvez dans l'impossibilité de réaliser la somme fabuleuse qu'il vous faudrait pour construire votre Bourse ailleurs que sur le terrain de la Fraternelle. L'offre qui vous est faite par ce dernier est une offre sincère, et en la déclinant vous pourriez le regretter un jour.

L'orateur a fini, et le président fait encore une fois appel aux contradicteurs; mais ceux-ci se font plus rares.

Alors il est donné lecture d'un ordre du jour rédigé en séance et lu par le secrétaire. Il est adopté à l'unanimité moins les quelques partisans de l'opposition. Cet ordre du jour est ainsi conçu:

« Les travailleurs appartenant à toutes les corporations syndiqués de St-Claude, réunis le 2 décembre dans la salle de l'usine de la Coopérative Reliay Fourrier et Cie après avoir entendu les camarades Griffuelhes et autres démontrer la nécessité de construire une Bourse du Travail sur le terrain de la Fraternelle que le Conseil d'administration offre gratuitement aux syndicats, approuvent

la démonstration du secrétaire de la Confédération et engagent tous les camarades partisans de ce projet à activer leurs démarches afin que la classe ouvrière puisse avoir au plus tôt sa salle de réunion, sans laquelle tous ses efforts resteraient perdus au grand profit du patronat. »

La séance est levée et une séance est faite à la sortie pour les camarades grévistes de Champézel.

Le secrétaire de séance:

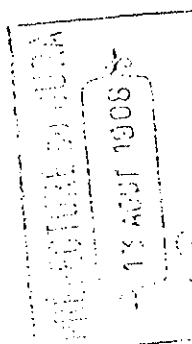
Th. BIGNARD

PRÉFECTURE
DU JURA
CABINET
DU PRÉFET

REPUBLIQUE FRANÇAISE

10 août 1908

NOTIF.



NOTIF.

Prière à Monsieur le Sous-Préfet
de Saint-Claude de me fournir des
renseignements sur la lettre ci-jointe.

Le Préfet du Jura,

decey

La réunion organisée le 15 août par la Bourse de travail de
St Claude a complètement échoué. On ne vota pas le frère général
et, sur les conseils de M. Bonard second adjoint, on décida qu'il n'y
avait pas lieu de complimenter la réunion de la fête de bienfaisance
organisée pour le lendemain par la Municipalité.
Les ouvriers de cet avis, inspirés, les libéraux de St Claude,
ceux qui jouissent un rôle important dans les jours de 1906, furent
de l'insuccès de la réunion ouverte du 15 août, s'en prirent à M. Bonard
à qui ils reprochèrent vivement son attitude conciliante.

~~Préface~~ Ils firent imprimer la lettre ci-jointe dont le
but est de faire connaître que la Bourse de travail de
St Claude est actuellement aux mains d'hommes timides,
qu'elle est continuellement à disparatre et que l'avenir du prolétariat
de St Claude est menacé.

Le Sous-Préfet
P. Guillemant

Mesdames & Messieurs,

Vous êtes priés d'assister aux obsèques pure-
ment civiles ou religieuses !!! de

Madame la Bourse du Travail de Saint-Claude

Décédée audit lieu, le 1^{er} Août 1908, à 3
heures du soir, dans les jardins de la Chapelle
Socialiste, des suites d'une Pomardite, compliquée
d'une Klemzinskite. Malgré les soins les plus
empresés de la part de plusieurs écoles socialistes,
la malheureuse a succombé en digérant l'absinthe
Fraternelle.

Le cortège se formera à la maison mortuaire
et l'illumination aura lieu après les fêtes du
Truchet. Ladite dame sera inhumée dans les
caveaux de la Fraternelle, dite Maison du Peuple,
où reposent déjà les dépouilles des Sociétés
Coopératives des Lunetiers de Morez, des Tail-
leurs d'habits, des Cordonniers, des Garçons
bouchers, des Ébénistes, de l'Avenir des Prolé-
taires, du Magasin d'habillement, etc., etc., etc.
De la part de la Grande Famille.

Alca jacta est!!!

Malgré notre douleur, espérons que des crimes
comme celui de Draveil, feront tressaillir son
cadavre dans la tombe.

DE PROFUNDIS !

Vous voulons que les fruits
soient à tous et que la terre
ne soit à personne.
Vive l'Anarchie!

Il faut être abruti
pour avoir encore l'idée
de Patrie et de Dieu

De chacun selon ses forces;
à chacun selon ses besoins.
Voilà la base du communis-
me anarchiste.

Le soldat est un ouvrier
qui revêt pendant deux ans
un costume ridicule
POUR TUER SES CAMARADES
d'atelier
afin d'obéir aux patrons

*Il faut se méfier cependant des libertaires
battus au sein du Syndicat rouge et qui font
placards, pendant la nuit, sur nombre de maisons
des papillons du genre de ceux que je joins à mon
rapport et qui ont été enlevés par la police*

LA MONNAIE
est une valeur fictive et mensongère
LE TRAVAIL
est la plus grande richesse
Prenons-nous sa place
Vive l'Anarchie!

La satire n'a fait
ni serviteurs, ni maîtres;
je ne veux ni donner, ni
recevoir de lois!
(EDUARD BERTH))

Document 6

Le Jura socialiste, 20 août 1904

Infamie patronale. - Un triste sire. - La lutte contre l'organisation syndicale. - Lorsque, après des mois d'hésitation, quelques courageux camarades de la métallurgie fondèrent à Dole un syndicat. Les militants du parti ouvrier, tout en secondant ce mouvement en avant, ne purent s'illusionner au point de penser que les exploiters de notre ville, habitués jusqu'à ce jour à parler en maîtres à leurs serfs, nègres, verraient d'un bon œil la création d'un syndicat ouvrier et c'est ce qui arriva.

Devant l'esprit d'union des détroussés, les détrousseurs, les gros propriétaires des bagnes où va misérablement s'étioler, se miner une bonne partie de la classe ouvrière de notre ville, comprirent le danger et résolurent de tuer dans l'œuf le mouvement syndical qui se dessinait lentement.

C'est à la fonderie Veuve Courtot que devait se produire le premier choc. L'affaire a provoqué une certaine émotion à Dole ; mais comme elle fut racontée le plus souvent de façon tendancieuse, il convient d'en faire impartialement l'historique.

Depuis un mois environ, la direction de l'usine donnait à un jeune homme ayant quatre années accomplies d'apprentissage, en travail payé à un prix dérisoire, lui permettant à peine de gagner 1 fr 75 ou 2 francs par jour pour 10 heures de travail..

La commission du syndicat, prévenue de ce fait, chargea son trésorier, le citoyen Guyon de réclamer auprès du contremaître afin de faire augmenter le prix du travail en question. Le contremaître reconnut la justesse de l'observation mais prétendit qu'on ne pouvait y donner une suite favorable, Guyon protesta, le contremaître alla rendre compte de l'incident au Directeur.

Celui-ci, un sieur Taillardat, fit appeler le délégué syndical au bureau. Guyon refusa d'y aller seul, et, ce avec raison : dans un entretien qu'il avait eut quelques jours avant avec le même individu, il fut traité plus ou moins courtoisement ; craignant d'être poussé à bout dans une discussion en tête à tête, d'être entraîné par les excitations habiles ou roulé par des boniments jésuitiques, Guyon demanda à être accompagné par une délégation syndicale. Pour toute réponse, le directeur le fit passer à la caisse, montrant ainsi le peu de cas qu'il faisait d'un mandat donné par une organisation reconnue par la loi.

Le samedi soir, la chambre syndicale des mouleurs se réunit et décida que le camarade renvoyé (non encore réglé par suite d'un désaccord de compte), retournerait au travail le lundi comme si rien ne s'était passé, et que si l'attitude du directeur l'exigeait, une délégation irait trouver ce dernier pour le faire revenir sur sa décision au sujet du renvoi de Guyon et pour obtenir l'augmentation demandée.

Le lundi matin, l'ouvrier se présenta à l'usine ; on lui refusa de l'atelier.

La délégation alla trouver le directeur, qui refusa absolument de reprendre l'ouvrier victime de son dévouement syndical ; cependant il accorda l'augmentation accordée. Devant un tel entêtement, une si stupide méchanceté, et par solidarité syndicale, des ouvriers, en nombre de vingt, quittèrent l'atelier, bien décidé à ne reprendre le travail qu'après avoir fait admettre leurs si légitimes revendications.

Les grévistes ne tardèrent pas à se réunir pour s'entendre et juger de la situation. Ils décidèrent de se rendre le lendemain matin aux abords de l'usine, pour demander aux ouvriers qui n'avaient pas quitté le travail de faire cause commune avec eux. Mais les autres, une trentaine de pleutres et de renégats, bétail à patron, ne les écoutèrent point, et, esclaves dociles, allèrent se remettre sous le joug.

Dans ces conditions, par suite de la veulerie de ces jaunes, la lutte était impossible, et mercredi matin une nouvelle délégation venait demander au directeur de reprendre les grévistes, sans qu'il fût encore question du malheureux Guyon, première victime du conflit.

Le monsieur se montra hautain et arrogant. Il refusa net, déclarant que tous les grévistes étaient renvoyés, et que ceux qui tenaient à rentrer à la maison n'avaient qu'à revenir demander de l'embauche. Cette roserie inqualifiable démontrait que la direction désirait épurer son personnel, faire un choix, et qu'assurément les bons syndiqués ne seraient pas repris.

Hélas, nos amis ne se trompaient guère. Par la volonté de Taillardat, et aussi par suite de quelques défections, six hommes et une femme, presque tous mariés et chargés de famille, restèrent à la porte. Voilà la triste histoire racontée simplement.

Dimanche, nous tirerons de ce fait pénible les conclusions qui s'imposent.

Interpellation de M.
Vuquet -

M. Vuquet interpellé le Maire à propos de son arrêté du 17 mai portant fermeture de la salle du Pasquier à la suite de la réunion du 16 mai.

Le Maire, dit M. Vuquet, en prenant cette mesure, a montré des sentiments d'hostilité à l'égard de la classe ouvrière, et il a manqué à son devoir.

Le Maire proteste. Ses sentiments pour la classe ouvrière sont au dessus de l'appréciation de M. Vuquet, et ses actes répondent pour lui. Comme municipalité à Dole, n'a fait pour les travailleurs autre que la Municipalité actuelle quant à la fermeture du Pasquier, cette mesure était imposée par les circonstances que tout le monde se rappelle. Le Maire est chargé de veiller à l'exécution des lois et au maintien de l'ordre public. De graves responsabilités pèsent incombent aux communes lorsque le Maire manque à ce devoir de ses fonctions.

Le Maire rappelle les conditions dans lesquelles les syndicats étaient autorisés par le Conseil municipal à user du local qui leur avait été concédé. Ils ne pouvaient qu'y tenir leurs réunions statutaires. Or, un comité de grève en avait pris possession depuis le 2 mai. Il s'y tenait des réunions de plus en plus violentes. Celle du 16 mai a été particulièrement menaçante pour l'ordre public. Des provocations ont été faites et ont eu lieu. C'est été un scandale que de laisser plus longtemps la salle communale servir à de pareilles excitations.

Le Maire donne lecture du rapport du Commissaire de police touchant cette réunion.

Rapport de moucheux, dit M. Vuquet - Rapport très exact, très sincère, rapport le Maire, qui s'étonne et s'afflige que l'on prétende servir la cause du peuple en approuvant ou encourageant des violences coupables autant que dangereuses. Quant à lui, républicain et démocrate, c'est d'une autre manière qu'il entend servir la cause du peuple. Ce n'est pas avec des flatteries et des paroles prometteuses qu'on améliorera le sort des travailleurs, c'est en leur inspirant le respect des lois et en travaillant sérieusement aux réformes possibles.

M. Vuquet veut un vote, dit le Maire, j'ai aussi qu'un vote est nécessaire. Il faut que l'on sache quels sont ici ceux qui veulent le progrès démocratique dans l'ordre et la légalité et ceux, au contraire, qui approuvent le désordre incompatible avec la liberté.

Le Conseil, vote ensuite, au scrutin public, la résolution suivante :

"Le Conseil approuve le Maire d'avoir agi comme il l'a fait dans les circonstances rappelées, se conformant aux délibérations du Conseil municipal relatives au local des syndicats, et il l'invite personnellement à agir de même le cas échéant."

Ont voté pour : M. M. Colliot, Chevenot, Chiebaud, Folinoy, Ancourt, Girardin, Simonot et Blazet.

Contre : M. M. Vuquet, Dubraud, Morizot, et Guinier.

Ils sont abstenus : M. M. Ceyrat et Gros.

M. Berthaut demande la parole pour expliquer son vote et dit qu'ayant assisté à l'audience du Tribunal correctionnel où l'affaire Rollet fut jugée, il reconnaît que le rapport du Maire est parfaitement exact, et il ajoute : "Je ne suis pas un anarchiste !"

Archives départementales du Jura
L'inauguration de la Bourse du Travail - Rapport du sous-préfet de Dole, le 12 janvier 1908.

Cabinet du Sous-Préfet de Dôle (Jura)

Dôle, le 12 Janvier 1908

Monsieur le Préfet.

J'ai l'honneur, en attendant de vos faits par-
venir un rapport complet, de vous adresser quelques
renseignements sur l'inauguration de la Bourse du
Travail.

Ce matin, à 9^h 1/2, a eu lieu la réception : la
fête des arrivés de Frarçon, au nombre d'une centaine
environ. M. M. Lyquet, adjoint au maire, Rog.
Cuselle municipal, secrétaire fédéral de la Bourse du
Travail, recevaient les arrivés.

A 10 heures a eu lieu la réunion aux ouvriers
syndiqués de la maison de Pasquier. M. Pasquet, député,
était là, ainsi que quelques conseillers municipaux.
Le maire a prononcé quelques paroles.

A 2 heures 1/2 a eu lieu, au Théâtre, la cen-
sion de citoyens Guisard, secrétaire fédéral des
conseils d'administration du Syndicat national des che-
miniers de fer. Une douzaine de conseillers municipaux
entendaient les explications et M. Pasquet, député, qui a
présenté M. Guisard dans une courte allocution. Il a
dit notamment que la sympathie des ouvriers, qui lui
avaient demandé de présider cette fête, le conduisait de
certains ouvrages. Les explications a parlé de syndi-
calisme, de son but, de ses résultats, etc. Les discours
se continuaient avec une violence. Il a terminé en disant
que les syndicats, après avoir prouvé aux arrivés d'ob-
tenir une amélioration des salaires, devaient aborder
la suppression du salariat et du patronat.

7 à 800 personnes assistaient à cette cen-
sion, qui s'est terminée par une allocution de pré-
sident. M. Pasquet a résumé les paroles du député
et fait voter un ordre du jour dont j'aurais l'hon-
neur de vous faire parvenir le texte.

les curiers s'étaient rendus à la conférence en dépassant à travers la mer. Deux jours, ceux de Fraiseur, l'aube de Joli, une forêt barrière, scissifère. L'autre deux de bonnet phrygien et vitres de rouge, par. L'autre des drapaux. Trois au profit Cambaels prêtés. L'autre le dépôt. Mais aucun des deux purement temps n'a été déployé. Tous les barrières portaient des descriptions.

M. Mollard, sinistres, ^{pas} approbait, à la conférence, et, à ce propos, je dois vous rendre compte d'un incident. Il m'a été raconté hier soir par l'organisateur, qui, décidé d'abord à assister à la conférence, m'avait demandé s'il pourrait profiter de la liste des participants. Heureux de lui donner une nouvelle et quelque peu ^{de mon avis et lui} satisfaisante réponse, ^{expliquant les autres sites épiques, et} lui avoir répondu, ^{avec empressement, que la liste} était à sa disposition.

M. Roy, vice-président, avait d'abord invité M. Mollard à assister à la fête. M. Mollard

répondit, remercia, déclara qu'il serait heureux, en attendant à la conférence, de donner un nouveau témoignage de sa sympathie pour les curiers, à son père. L'autre municipalité accordait déjà le mariage des Piquiers. M. Roy lui répondit alors, et sa lettre était notamment que l'invitation faite était de pure courtoisie, mais non plus que M. Mollard se solidariserait avec les autres - l'autre mais, - qui avait Cambaels. Le syndicat, le conseil d'administration de la Conférence de l'autre retirait une invitation, qui devait être considérée comme non avenue. En son endroit, l'organisateur sinistres, s'est naturellement abstenu de se rendre à la conférence.

Kenilby après, manions le Peuple, l'autre.

raison de non respectueux desirément.

M. Mollard

Le Jura Socialiste, 11 janvier 1908

A nos camarades syndiqués

Casse-cou. — Je viens de lire dans le *Progrès de Lyon* le compte rendu de la fête inaugurale de la Bourse du Travail de Dole.

Les syndicalistes ne peuvent que souhaiter voir enfin l'ouvrière et industrielle cité doloise sortir de la torpeur qui semblait l'écarteler à jamais du mouvement ouvrier.

De tout cœur, espérons voir se réaliser les vœux des ouvriers conscients de Dole, qui espèrent que la remise par la municipalité du bâtiment du Pasquier aux organisations syndicales pour l'affecter à l'organisation de la Bourse de travail permettra d'en faire un foyer de vie syndicale exempt de certains soucis matériels.

Je ne sais si la municipalité doloise a posé des conditions à l'abandon en faveur de la classe ouvrière organisée de ce bâtiment communal.

J'ose espérer que non. Mais le compte rendu d'inauguration que nous donne le grand journal de la bourgeoisie radicale de Lyon semble trop élogieux. Il enregistre un accord trop parfait entre les militants dolois et les politiciens radicaux même aussi sympathique aux idées de revendication ouvrière que ne paraissent l'être M. le député Georges Ponsot et

Tout ce qui a un caractère officiel — voire même officieux — est suspect à ceux qui depuis des années sont dans le mouvement revendicatif du prolétariat et qui ont vécu toutes les palinodies des politiciens bourgeois aux conceptions les plus hardies et les plus sympathiques.

J'enseigne aimé voir les travailleurs dolois, inaugurer leur Bourse, entre camarades, loin des p'roraisons à effet dans lesquelles on écrase toujours l'ennemi réaction sans lui faire beaucoup de mal effectivement.

Certes, la fête n'eût peut-être pas revêtu le caractère imposant que lui donna l'invitation faite à la municipalité et au député. Les trompettes et les tambours n'auraient peut-être pas agrémenté le cortège de leur joyeux tintamarre. Mais les militants dolois auraient montré à leurs camarades du dehors qu'ils n'oubliaient pas que nous étions en l'année 1908 de Père chrétienne et en l'an II du règne de l'infâme princeps l'anarchiste-radical Clémenceau.

Mesieurs les radicaux socialistes de Dole, député et conseillers municipaux, adversaires des radicaux-opportunistes, représentant la fraction politique de l'ancienne municipalité et du sénateur Molard, restent, malgré leur affinité avec l'élément politique du prolétariat, des partisans de la politique clémenceau.

Les rares votes de M. Ponsot contre le gouvernement sont bien anodins.

Et ils ne doivent point suffire à nos amis les ouvriers syndiqués pour leur faire oublier que le Clémenceau de la dictature radicale a écrit la *Mélie Sociale* et que la conduite des radicaux, encaissant le mouvement syndical dans leurs circonscriptions ou localités respectives et l'étouffant, ou plutôt l'étranglant dans tout le pays en approuvant moralement ceux qui traquent et emprisonnent ses militants, frise l'illogisme et ressemble beaucoup aux sempiternelles culbuttes et voltefaces du Maître que tous nous méprisons.

Je redoute pour les prolétaires dolois les déceptions pour l'avenir.

Ce n'est point une critique que je fais ici. Je désire me tromper. Mais jetons un regard rétrospectif sur ce qui s'est passé et se passe chaque jour sur tous les points du territoire soumis au joug du ministère le plus avancé de l'époque. Le retrait par la grande majorité des municipalités radicales des subventions accordées depuis des années aux Bourses du travail. La fermeture des locaux où se réunissaient nos organisations. L'étude des faits qui se sont déroulés tout près de nous, à St-Claude, doivent, il me semble, nous rendre sceptiques.

Nos camarades dolois sont encore au bas de l'échelle du mouvement économique.

Certains bourgeois ont eu besoin d'eux pour assouvir leur situation politique. De là, seulement, qu'ils se le disent bien, provient la facilité avec laquelle leur sont accordées certaines concessions.

Mais qu'ils ne se laissent point prendre au mirage trompeur. Et aussi qu'ils se tiennent dignement en dehors de toute promiscuité bourgeoise.

Je crois qu'il est possible à un camarade qui voit dans le mouvement politique un instrument de coopération à la lutte que nous menons contre le capitalisme exploiteur d'agir selon ses conceptions particulières sans flirter avec ceux qui peu ou beaucoup participent à la Saint-Barthélemy du syndicalisme.

Camarades dolois, veillez au grain. Il faut peu pour fausser un gouvernail et faire dévier le navire qui emporte notre mouvement en avant.

Nous devons nous garder de l'ouïe. Aussi je crois nécessaire de vous crier : casse-cou !

Arthur DANREZ.

Archives départementales du Jura

Conclusion du discours prononcé à Saint-Claude le 7 septembre 1905 par Le Guéry

Discours prononcé à Saint-Claude

LE 7 SEPTEMBRE 1905

par le Camarade LE GUÉRY

de l'Alliance Universelle des Diamantaires

Aux Grévistes,

Si nous croyons qu'il n'est pas nécessaire de remercier les camarades qui ont soutenu la grève, nous croyons aussi qu'il serait superflu de faire des congratulations aux ouvriers qui ont été les acteurs de ce mouvement. Tous ont également fait leur devoir.

Nous sommes obligés, pourtant, de reconnaître que le conflit n'a pas désorienté les camarades grévistes, et qu'ils ont toujours hautement, à tout instant, affirmé leur volonté ferme de faire triompher leur cause.

Pendant tout le temps que vous avez lutté, ce n'était parmi vous qu'entrain et jovialité. C'est de cette façon qu'une grève doit être menée, cela prouve un bon état d'esprit.

A cela, il n'y a rien d'étonnant, si nous nous rendons compte qu'une bonne partie des grévistes étaient des camarades femmes.

Ah! oui, vous avez donné raison à la thèse que nous défendons et défendrons toujours.

Lorsqu'on nous dit que la femme ne pourra pas s'émanciper, nous répondons qu'au contraire nous la croyons plus énergique que l'homme lorsqu'elle a compris. Il faut donc la considérer comme notre égale et l'éduquer, lui faire comprendre quel est son droit.

C'est alors que tous verront son énergie se manifester, et souvent elle sera obligée de remonter le courage des hommes.

Vous en êtes une preuve évidente, femmes de Saint-Claude. pas un seul instant vous n'avez faibli. Vous n'avez plus rien à envier à vos sœurs d'Anvers, vous êtes leurs égales.

Vous avez compris que vous luttiez pour vous comme pour vos enfants, qu'il fallait assurer un avenir à ces petits. Vous persévererez dans cette conviction, et accomplirez de grandes choses.

Ne doutons donc pas qu'avec de tels éléments le syndicat de Saint-Claude arrive à montrer la marche du progrès aux autres organisations.

Persévérez dans cette voie.

Et maintenant, laissez-moi terminer en vous remerciant. Camarades, de la franche gaieté que vous avez manifestée en organisant un banquet à la fin de votre grève.

Cela a prouvé, tant aux patrons qu'à la populace, que vous n'étiez pas encore épuisés par la lutte. Vous avez démontré que, moralement, vous êtes forts.

Et puisque tout finit par des chansons, il ne pouvait être fait différemment que terminer une grève, si remplie de jovialité, par des chansons.

C'est bien, encore une fois, je vous en remercie.

Document 10 a

Tableau des grèves de 1906 établi d'après Mp 313

*St-Claude et région	Ouvriers concernés	Date	Origine	Résultats
Diamantaires/bruteurs		28.12.1905-	salaire →	
Villard St Sauveur	53	22.01.1906	Apprentissage	
Foncine le Haut	56			
Chassal	17			
Cinquétral	20			
St Claude	178 (78femmes)			
Papiers				
Jeanet David	49 polisseuses	mars-avril 1906	2 ouvrières n-synd	démission des 2 ouvrières
David Lorge	18 h, 7f	28avril-8mai	tarif	gain de cause
Ouvriers viroliers	237 sur 237 (60f, 37e)	8 mai-15 mai	tarif+embauche de synd	gain de cause
Clément et Collomb	30h, 25f	29 mai-5 juin	2 renvois	réintégration
Metallurgistes (22 ents)	63	28 mai-28 juin	tarif	gain de cause mais 5 sup emplois
Camion-voituriers	de 33 à 9	8 juin-23 juin	tarif	gain de cause mais 1 congédié
Papiers	1450 (800 f)	31.07-08.10 1906	tarif+recon synd	18%
Papiers	1450 (800f)	24.10 reprise dès 30.11	renvoi d'1 ouvrier Deguingand	reprise sur contrat ind, 130 congédiés
Lapidaires Gd-Clément	20 (15f, 1e)	5.09-02.11	ouvrière renvoyée	14 licenciements, nouveau pers
Ouvriers boulangers	4	30.09	tarif+casse-croûte	remplacés dans les 24 heures
*Lons le Saunier Tannerie Peugeot	28 sur 32	01.05-04.05	tarif+journée de 10h et non 12	journée de 10 h, augt selon patron
*Dole Tanneurs Rosier	37	25.04-28.04	durée du travail	journée de 10 h + augmentation
Tanneurs Vve Guignier	sur 60			journée de 10h30 sans réduction
Batiment	80		Mai-06	
Peintres bat	46 sur 50	8 mai- 14 mai	Durée du travail et augt durée du travail et augt	31 ouvriers non rentrés journée de 11h + 0.05c/h
Metallurgistes	180	2 mai-21 mai	durée du travail et augt	12 procès-verbaux, 58 départs
*Fraisans Forges de FC	315 (62 e)	17mai-5 juin	tarif	accordé partiellemnt
*Morez-les Rousses Scieurs et manoeuvres		19 mai-10 juin	durée du travail et tarif	journée de 10h payée 11h
*Salins Salines	5 chauff, 13 manoeuv	24-26 oct.	pour renvoi contrem et dir	6 congédiés, contrem changé
*Foncine le Bas Cottet frères lunettiers	30		Jui-06	25 congédiés
*Lézat Carrières Gianotti	40	09-11 août	tarif	augmentation

Document 10 b

Rapport du commissaire de police de Dole au préfet du Jura le 22 avril 1906

OBJET : Manifestation organisée contre l'imprimerie Courbe, par le personnel de l'imprimerie Rousseau.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la manifestation des ouvriers de l'imprimerie Rousseau contre la maison Courbe qui a refusé d'accorder la journée de neuf heures à son personnel, d'abord pacifique et insignifiante, tant de jour en jour à prendre de plus grandes proportions et à troubler l'ordre.

Cette manifestation qui, depuis le 17 courant, a lieu tous les soirs à 6 heures et menace de s'éterniser, attire de jour en jour une foule plus nombreuse.

Hier soir la rue Mont-Roland et l'entrée de la rue Bernard ont été obstruées par une foule que l'on peut évaluer à 400 personnes environ.

En sortant de l'atelier, les ouvriers de l'imprimerie Rousseau se sont groupés sur quatre rangs au nombre de 20 à 25 et étaient précédés de 5 ou 6 cyclistes dont l'un portait une pancarte sur laquelle on lisait : « sur cinq imprimeries, seule l'imprimerie Courbe a refusé d'accorder la journée de neuf heures ».

En arrivant devant la porte des bureaux de l'imprimerie Courbe, les manifestants se sont arrêtés et se disposaient à chanter sur place une chanson composée pour la circonstance et dans laquelle il est question de la « Brute patronale ».

Je me suis alors approché du groupe et invité ceux qui le composaient à circuler, ce qu'ils ont fait et sont revenus opérer de la même façon à la jonction des rues Bernard et Mont Roland.

Invités une seconde fois à déblayer la rue sous peine de procès-verbal, les manifestants se sont éloignés toujours groupés, en chantant leur chanson contre les patrons, alternée avec le cri : « les neuf heures » sur l'air de lampions et l'Internationale.

Ils sont allés ainsi jusqu'à la Place Grèvy où ils se sont dispersés en se donnant rendez-vous à lundi.

Il serait bon, je crois, de faire cesser cette plaisanterie qui a assez duré et pourrait être la cause d'une sérieuse collision si M. Courbe venait à laisser sortir son personnel pendant qu'elle se déroule.

Le Commissaire de Police

Le Jura, 26 mai 1906

SAINT-CLAUDE X

Scène de sauvagerie. — Saint-Claude a été le théâtre, jeudi soir, d'une scène de sauvagerie inénarrable.

M. Jacquemin-Verguet, faisant fonctions de maire, faisait publier dans la journée un arrêté stupide interdisant les manifestations ouvrières. Rien ne légitimait une telle décision.

Deux grèves sont actuellement existantes, mais rien dans l'attitude des grévistes ne pouvait motiver la concentration de forces armées qui arriva à St-Claude dans la journée. L'arrêt municipal peut donc être considéré comme une provocation.

Naturellement, la classe ouvrière ne voulut pas subir sans protestation l'affront qu'on lui faisait.

À sept heures du soir, les ouvriers sortant des usines commencent à se grouper sur la promenade du Truchet. Pendant ce temps toutes les forces de gendarmerie étaient dirigées du côté de la Granette où nos potentats municipaux croyaient voir se former la manifestation.

La colonne de manifestants s'ébranlait tranquillement sur la promenade du Truchet, au chant de l'*Internationale*, quand subitement, sans sommations, la gendarmerie à cheval chargée furieusement, se jetant spécialement sur le groupe des femmes.

Ce fut pendant quelques minutes une véritable angoisse. Les gendarmes à pied font merveille à coups de crosses sur des gens sans défense pendant que sabre au clair la cavalerie disperse la foule.

Les scènes les plus révoltantes se sont produites : on a vu des gendarmes surexcités frapper des femmes, des enfants et se ruer à quatre ou cinq sur de simples curieux.

Une indignation générale s'est spontanément manifestée dans la foule qui assistait à ce monstrueux spectacle.

Sans distinction d'opinions on entendait les blâmes les plus sévères à l'adresse de la municipalité, des commandants de la force armée et des gendarmes eux-mêmes qui ont montré en la circonstance une férocité incroyable. Les cris d'assassins, sauvages, sortaient de toutes les bouches.

Une telle férocité de la part de ces mercenaires ne peut s'expliquer que par l'excitation de l'alcool dont on les avait abreuvés.

La classe bourgeoise vient une fois de plus de montrer le tréfonds de sa pensée.

Cette leçon pourra-t-elle servir ?

P. S. — Il y a une centaine de blessés et une trentaine d'arrestations.

L'heure tardive nous empêche de donner de plus amples détails.

Il n'y a plus qu'à attendre l'artillerie.

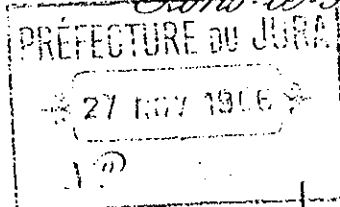
Archives départementales du Jura
Réponse du sous-préfet de Saint-Claude au préfet, 26 novembre 1906

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du Jura

CABINET
DU PRÉFET

Demande.



Personnelle.
Confidentielle.

Réponse. 26 novembre 1906

Mon cher Sous-Préfet,

Sur la foi de vos précédents rapports, et je dois ajouter, des rapports de gendarmerie, j'ai toujours parlé au Ministre d'une grève d'environ 3500 pipiers. Votre réponse en date du 22 novembre courant à ma lettre du 21 novembre m'oblige à vous poser quelques questions auxquelles je vous serai reconnaissant de me répondre avec précision :

A. Est-ce bien exactement, comme vous me le dites, 49 fabriques qui sont atteintes par la grève générale ?

Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de répondre ci-après, et aussi clairement que possible aux questions que vous voulez bien me poser :

Oui - 49 fabriques, au lieu de 50 comme il y a quelques semaines, puisque la maison Vincent-Osterero s'est transformée et appartient maintenant à une coopérative - Parmi ces 49 fabriques, une seule celle de M. Grappin-Brochet (qui a ^{tout récemment} donné sa démission de membre de la Chambre syndicale patronale et qui n'a pas exigé de ses ouvriers la signature d'un contrat individuel) a aujourd'hui son personnel au complet (15 ouvriers.) -

A. Monsieur

impossible, comme je l'ai indiqué plus haut, de connaître exactement les démarches faites par les ouvriers travaillant à domicile.

Il faut absolument qu'après avoir fait contrôler scrupuleusement tous vos chiffres, vous m'envoyiez lundi un télégramme donnant exactement:

1° le nombre des papiers (et des papiers naturellement) qui sont rentrés dans les usines;

2° le nombre des papiers qui travaillent de nouveau chez eux;

3° le nombre des papiers travaillant dans les usines qui n'y sont pas encore rentrés;

4° le nombre des papiers travaillant à domicile qui n'ont pas encore été demander du travail.

Bref, il faut que nous remettions doucement les choses au point, afin d'éviter le reproche d'avoir, par nos chiffres incomplets, donné une fautive idée de la situation.

Votre bien cordialement
Désolé

Sauvart.

Ce télégramme envoyé le 26 nov. —

598 aujourd'hui -

160 approximativement

952 aujourd'hui

540 approximativement

2250

Sentiments respectueusement dévoués
Le Sous-Préfet
P. Guilleman

Le Progrès de Lyon - 18 août 1906



SAINT-CLAUDE. — La grève des pipiers. — Quinze jours se sont écoulés depuis la déclaration de grève qui enlève à Saint-Claude une production journalière de plus de vingt mille francs. C'est au bas mot 250 à 300 mille francs qui manquent déjà à la consommation, et l'on peut concevoir l'état de gêne qui va se produire dans toute la vie locale, si, comme tout le fait le prévoir, le conflit persiste pendant de longues semaines.

La classe ouvrière de Saint-Claude est organisée pour soutenir la lutte aussi longtemps qu'il plaira au patronat de la faire durer, et si le commerce local souffre, si la ruine même apparaît menaçante pour tous les intermédiaires, qui trouvent leur vie dans la transmission des objets du producteur au consommateur, c'est le patronat qui en assumera toute la responsabilité.

La grève de l'industrie de la pipe atteint la moitié de la population. C'est 5 000 bouches qui sont privées de la substance nécessaire que leur donnait le travail de 2 000 grévistes.

Naturellement, l'absence de cette force de consommation qui se réduit à sa plus simple expression va jeter dans tout le commerce une grave perturbation, et ce sont peut-être les ouvriers grévistes qui auront le moins à en souffrir, car la vie économique à laquelle ils se sont astreints est dès maintenant assurée.

L'effort des syndicats et des coopératives est presque suffisant pour assurer le morceau de pain aux grévistes et cela d'une façon régulière.

Sur les cinq mille habitants qui ont à souffrir de la grève, deux mille environ disposent de ressources particulières ou de petites économies qui leur permettent d'attendre cinq ou six mois au besoin la reprise du travail.

Trois mille environ sont en ce moment à la charge des cuisines communistes où la dépense journalière est d'environ 35 centimes.

C'est donc une dépense quotidienne de 1 050 francs à laquelle le comité de la grève doit faire face.

Or les ressources assurées dès maintenant par les organisations ouvrières peuvent se résumer ainsi :

Les coopératives se sont engagées à verser pendant la durée de la grève les sommes suivantes :

La coopérative diamantaire Michaud, David et C^{ie}, à la Serre, près Saint-Claude, 150 ouvriers, 900 francs ; la coopérative diamantaire Reffay-Fournier et C^{ie}, au faubourg des Moulins, 10 0/0 du salaire, sur 200 ouvriers à 50 francs par semaine, ce qui donnera un minimum de 1 000 francs ; la coopérative des lapidaires Lacroix, David et Cie, 60 ouvriers, 110 francs ; la nouvelle coopérative de la Pipe, fonctionnant depuis le 15 juillet, 300 francs ; la Fraternelle Maison du peuple, coopérative de consommation, 350 francs ; total pour les coopératives, par semaine, 2 660 francs.

Les syndicats des autres corporations interviennent de leur côté pour les sommes suivantes :

Syndicat des ouvriers diamantaires, 500 francs ; syndicat des tabletiers, 50 francs ; syndicat du bâtiment, 50 francs ; syndicat des camionneurs, 50 francs. Total pour les syndicats, 650 francs.

Le syndicat des diamantaires comptant environ 300 ouvriers en dehors de ceux qui cotisent dans les deux grandes coopératives, vient de prendre la décision d'imposer 10 0/0 du salaire à tous ses membres, ce qui produira, à partir de la semaine courante, une somme supplémentaire de 1 500 francs.

En résumé, le comité de la grève dispose dès maintenant des ressources suivantes :

Coopératives, 2 660 francs ; syndicats, 2 150 francs. Total, 4 810 francs par semaine.

La dépense hebdomadaire devant être au moment le plus aigu de la grève d'environ 7 500 francs, il manquait 2 700 francs par semaine pour boucler régulièrement le budget de cette grève considérable.

Or nous apprenons au dernier moment que le syndicat l'Alliance Universelle des diamantaires, va mettre une somme de 20 mille francs à la disposition du comité.

En admettant qu'il soit prélevé sur cette importante réserve 2 000 francs par semaine, la grève peut donc se continuer jusqu'à fin octobre sans que les travailleurs souffrent de la faim, car les 700 francs qui manquent par semaine sont couverts jusqu'ici par les réserves du syndicat de la pipe et le seront jusqu'à la fin par les souscriptions directes qui abondent de tous côtés.

Le Progrès de Lyon - 2 septembre 1906

LES GRÈVES DE SAINT-CLAUDE

Les Ouvriers pipiers de Saint-Claude, qui s'étaient mis en grève le 30 juillet dernier, affirment par affiches que « la lutte recommence avec plus de vigueur et d'énergie que jamais »

(De notre Envoyé spécial)

Saint-Claude, 1^{er} septembre.

Il y a, sur la route qui va d'Arbent à Saint-Claude, et qui serpente à travers les chaînes montagneuses formant la région frontrière du Jura, un écolonnier qui ne manque pas d'une certaine dose de philosophie. Sur le coup de dix heures du matin, au moment où le soleil dardait ses rayons ardents sur la poussière du chemin, je m'arrêtai auprès de lui et je lui dis, en manière d'entrer en conversation :

— Eh bien, monsieur le cantonnier, ça ne va donc pas, dans la pipe ?

— Dans quelle pipe ?

— Dame ! Dans la seule dont il puisse être ici question... la pipe de Saint-Claude ?

Moi, cantonnier réfléchit une seconde, puis, ayant pris très résolument son parti de la situation que je lui signalais, il me fit d'un air entendu cette réponse pégnantique :

— Oh ! ben ! vous savez, y faut pas s'en retourner les sangs (« sic »). Quand il n'y aura plus de pipes, on se contentera de « chiquer », voilà tout...

J'étais désarmé. Décidément, il n'y avait

quel des grèves qui durent, et qui brusquement s'aggravent.

Ici, rien de tout cela ; la ville apparaît, entre les cimes altières qui la dominent, dans la lourdeur des heures les plus chaudes de la journée, comme si elle se souciait uniquement de faire la sieste, une sieste prolongée, où ne voltigerait pas l'ombre du plus petit cauchemar.

Par les rues principales, des femmes em-

de cuisine, un réfectoire en plein air ; voire tout ce qui caractérise extérieurement la grève de Saint-Claude.

Pas un bruit, pas un mot de violence à l'égard des patrons, pas une exclamation méchante, pas un cri de rancune ou de haine ; c'est la grève sans soldats, sans autorités multipliées, sans écharpes de commissaires, sans sommations et sans balonnettes, c'est la grève sans qu'on puisse s'en douter à l'apparence.

C'est la grève de 3.500 ouvriers et ouvrières, dont un millier environ, ayant quelques ressources personnelles, ne sont pas à la charge de la collectivité des grévistes ; il reste 2.500 bouches à nourrir, et « on les nourrit ».

Vous pensez bien que c'est le sujet courant de toutes les conversations. Chez le coiffeur du coin, les clients réfléchissent et devisent, méthodiquement alignés sur le banc des attendants, et là, comme en une docte assemblée, toute les opinions se font jour. Pendant que mon distingué Figaro fait bouillir sous son pinceau la blanche mousse de son savon parfumé, je vois dans la glace mes compagnons s'agiter et discuter :

— La grève ? C'est l'anarchie, entendez-vous. Nous allons à l'anarchie...

Et pour mieux frapper l'esprit de ses interlocuteurs, l'homme qui vient de parler, ainsi saluait un journal et, le tendant à son voisin :

— Fanoz, c'est l'« Eclair » qui l'a dit. Lisez, mais lisez donc, l'anarchie dans le Jura. Ça grève les yeux. Et je vous prie de croire que c'est un journal sérieux, celui-là...

Le voisin lit avec conscience. On attend avec curiosité ce qu'il va répondre, mais

prentes du plus sincère désir d'une équitable solution.

Voilà, me disent-ils : Notre grève a été déclarée le 30 juillet, mais ses causes remontent plus loin, ici le patronat est divisé en deux classes distinctes — l'une devant manger l'autre — ceux qui travaillent et avec leurs capitaux propres, et qui se contentent d'un intérêt de 5-6% net sur les fonds engagés, toutes les fois qu'ils sont engagés ; les autres, qui sont « pris » par les banquiers et qui ne peuvent pas toujours tenir coup à la banque. Ces derniers sont contraints par cette situation d'infériorité d'aller sur le marché prendre du travail au rabais ; d'où diminution de la main-d'œuvre.

Voilà un premier fait. Il faut placer en regard l'exemple des coopératives diamantaires où les salaires, au contraire, ont remonté de façon très sensible. L'ouvrier pipier, à cet exemple, a fait des comparaisons et il a senti que sa situation à lui était singulière. Il a réfléchi sur les conditions industrielles du travail, et il a constaté que pour le même labeur, certains patrons payaient des salaires de 3 francs, tandis que les autres ne payaient que 4 francs. Il a compris que l'« unique » moyen de sortir de là et que c'était là le seul moyen d'éviter la concurrence entre les patrons, concurrence qui ne pouvait se faire que sur son dos.

Le syndicat des pipiers, dénommé « le Travail », s'occupa, d'ors, dans le calme de ses assemblées, de « catégoriser » les tarifs pour toutes les passes avec la volonté de voir l'unification appliquée au 1^{er} septembre de cette année ; il s'était mis, naturellement, en rapport avec les patrons à ce sujet, mais au 30 juillet, il apprit que ceux-ci avaient l'intention d'établir la moyenne d'unification non sur les prix payés par les gros fabricants, mais sur ceux accordés par les patrons gênés, ce qui réduisait en somme les salaires lorsqu'on était en corporation.

Il faut ajouter que les patrons se proposaient de faire activer le travail dans les ateliers, et nous pensons fermement qu'ils pensaient pouvoir ainsi supporter avec facilité les inconvénients qui pourraient résulter d'une grève en septembre. Les ouvriers n'entendaient pas de cette oreille, et pour garantir leurs droits, ils déclarèrent la grève au 30 juillet.

Au cours d'entrevues qui eurent lieu de part et d'autre, et l'unification des tarifs ne s'étant pas faite, les ouvriers demandèrent aux patrons :

1° De n'engager que des ouvriers syndiqués

2° De remettre en bloc le « rapage » de chaque maison qui se le partagerait également après avoir chargé un de leurs camarades de distribuer et recueillir le travail, étant entendu, en outre, que le patron ne pourrait donner du travail en dehors de cette collectivité ; cela s'appelle la « pipe ».

3° D'établir dans les ateliers des « conseils de fabrique », c'est-à-dire des commissions d'ouvriers nommés par le personnel de l'usine, et devant lesquels seraient portées les réclamations et les questions qui pourraient survenir dans les ateliers. Ces commissions devraient veiller à ce que le taux des salaires soit toujours rémunérateur et à ce que aucun cas d'injustice ne puisse se produire. Tout litige générale qui se présenta à cette proposition.

Nos intentions sur ces trois points furent démentées par les uns, exagérées par les autres.

On prétendit que nous voulions être les maîtres absolus de l'atelier et que nous réclamions pour nous seuls le droit d'embauche et de renvoi ; On eut tort de parler ainsi. Nous tenons aux conseils de fabrique en ce qui concerne surtout l'établissement des tarifs et les injustices qui pourraient être commises à notre égard, mais nous laissons les patrons libres au point de vue des entrées et des sorties du personnel, sauf cependant à choisir celui-ci parmi les syndiqués.

Sur la question de la « pipe », nous aurions consenti à ne rien changer à l'ordre établi, sauf à faire établir une déclaration pour ceux qui viendraient du dehors chercher du travail à la ville par un secrétaire ouvrier nommé par nous.

Quant à la question des tarifs, elle n'a pas encore été abordée, et elle ne le sera pas tant que les premiers points n'auront pas été discutés ; Voilà exactement où en est le litige ; On ne dit pas que nous sommes intransigeants ; il n'y a chez nous que des bonnes volontés, des hommes qui soutiennent des droits qu'ils croient légitimes, qui veulent des garanties pour leurs salaires. Pourquoi se plaindra-t-on à dénaturer plus longtemps nos intentions ?

Nous ne demandons pas l'impossible, et ceux qui nous emploient ont le devoir de tenir compte de nos réclamations. Quand nous avons engagé des pourparlers avec eux, ils nous ont répondu par une fin de non-recevoir, en disant que leur décision était « irrévocable » ; De pareilles décisions ne doivent-elles pas être posées plus juridiquement ?

Et voilà pourquoi, puisqu'il faut vivre, nous avons dû organiser des « soupes communistes ». Vous les avez vu fonctionner ; Nous attendrons.

Ainsi parla le groupe ouvrier. J'ai rapporté le plus fidèlement qu'il m'a été possible les idées qu'il m'a exprimées, et je dirai demain, avec la même impartialité, ce qu'on répond dans l'autre camp ; mais j'exprime dès à présent la confiance que ce conflit, préjudiciable aux ouvriers, aux patrons et à tout le commerce de la belle cité san-claudienne, prendra fin bientôt, et que tous directeurs et collaborateurs d'une même tâche, sauront faire remonter, par un accord cordial et loyal, dans ce coin pittoresque de notre Jura, la paix bienfaisante qui produit le bon œuvre et honore tous ceux qui s'y emploient.



LES CUBINES DES « SOUPES COMMUNISTES », A SAINT-CLAUDE

là aucune source de bon reportage, et je dus filer jusque dans la cité pour être renseigné. Je m'attendais, à la nouvelle que la grève des pipiers et des piépiers venait de prendre une tournure plus grave, à voir ce que j'ai aperçu cent fois ailleurs, des chevaux piaffant sur les pavés, des uniformes dans tous les coins, des manifestations calmes ou bruyantes, des allées et venues répétées, des attroupements sur les places publiques, tout le cortège habi-

portent des soupières dans de petits papiers et se dirigent vers leur logis ; elles vont porter aux petits qui attendent, la becquée de la journée. Ailleurs, j'entends des exclamations et je vois des visages satisfaites ; c'est que je suis arrivé, en effet, dans la rue de la Poyat, à la cuisine n° 1 de la « soupe communiste », où l'on vient de répartir le déjeuner de midi. Une cour arrière, avec de grandes chaudières en fonte, des bancs, des tables, des ustensiles



L'homme ne bronche pas et se contente de répliquer :

— Evidemment. Evidemment ! L'anarchie ! oui, mais... c'est peut-être un peu exagéré...

L'autre, qui veut à tout prix avoir raison, s'exclame, désespéré, comme si toutes les tempêtes de la lutte sociale allaient se déchaîner sur sa tête :

— C'est la lutte de classes, quoi ! Notre Industrie va s'en aller en Angleterre, et c'est un voyageur, passé hier ici, qui l'a affirmé devant moi !

C'est toute la journée ainsi. La grève est le thème ordinaire de tous les entretiens et, que vous alliez au restaurant, au café, chez les commerçants, par toutes les rues et les places, vous entendez parler d'elle.

Qu'est-elle donc, en vérité, et faut-il désespérer de la voir se solutionner amiablement ? Je suis, certes, bien éloigné de le croire.

Mais, tout d'abord, fidèle aux traditions absolues d'impartialité qui sont la règle dans ce journal, j'ai voulu interroger les uns et les autres, et c'est le plus sincèrement de ma pensée que je résume, dans les lignes qui vont suivre, les diverses opinions qui m'ont été exprimées.

Chez les ouvriers, les déclarations, pour nettes qu'elles soient, me semblent em-

Archives départementales du Jura

Lettre du maire de Saint-Claude au préfet, le 26 octobre 1906.

Monsieur le Préfet,
 J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
 un rapport sur l'état de la situation
 industrielle de Saint-Claude le 26 octobre 1906.

J'ai l'honneur de vous rappeler que depuis le commencement
 de l'année républicaine parmi la population ouvrière de St. Claude une
 agitation qui s'est traduite par des grèves successives, ayant intéressé
 à peu près toutes les industries existant dans cette ville, causant
 une perturbation profonde dans sa vie locale et compromettant
 gravement son avenir industriel. Sans vouloir retracer les
 événements, dont vous avez été informé au fur et à mesure
 qu'ils se sont produits, je rappellerai seulement que malgré
 toutes les mesures prises par la Municipalité, qui a
 différentes reprises a fait appel à d'imposantes forces de
 gendarmerie pour maintenir l'ordre et assurer l'exécution
 de son arrêté du 31 mai dernier, interdisant tous
 rassemblements et manifestations sur la voie publique, récemment
 encore, à l'occasion d'une grève générale déclarée soudainement,
 des déprédations ont été commises aux propriétés et des violences
 exercées envers les personnes.

Malgré la reprise du travail, l'agitation est
 loin d'être calmée. Chaque jour, en effet, surgissent de
 nouveaux incidents et la présence à St. Claude d'une
 force supplétive de 80 gendarmes consacrés ici depuis la
 grève générale, ne peut empêcher que des ouvriers soient
 journellement insultés et hués par leurs camarades à
 la sortie des ateliers...

Cette situation, qui a motivé la route à St. Claude
 de St. le Cons. Préfet actuellement en cours régulier, me

paraît plus grave que jamais et grosse de menaces.

Les faits qui se sont passés récemment ont démontré que malgré toutes les précautions prises à l'avance, il était fort difficile de concentrer rapidement à S. Claude les forces nécessaires. Lors de la grève générale, en effet, plus de 48 heures se sont écoulées avant que cette concentration soit complète. Au cas donc où prochainement surgiraient des troubles, qui me paraissent devoir inévitablement se produire, la Municipalité se trouvera dans l'impossibilité absolue d'assurer l'ordre et la sécurité pendant un certain laps de temps, durant lequel des gens sans aveu, résolus à tout, pourraient commettre impunément tous les méfaits, à la faveur du terrorisme qu'ont inspiré aux ouvriers sérieux, mais timorés, les anarchistes et libertaires qui, depuis le début, dirigent le mouvement ouvrier à S. Claude.

Dans ces conditions et par suite de l'impossibilité où elle se trouve, de par l'insuffisance des moyens dont elle dispose, d'assurer l'ordre et la sécurité qui peuvent se trouver prochainement et soudainement menacés, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, tant que cela sera nécessaire, vous substituer à la Municipalité dans la direction de la police. Cette démarche, Monsieur le Préfet, faite avec l'assentiment du Conseil municipal consulté, n'est pas dictée à la Municipalité par la méconnaissance de ses devoirs ni par aucune hésitation dans leur accomplissement. Je puis vous assurer en effet que, dans la mesure des moyens dont elle dispose, vous trouverez auprès d'elle, pour la réalisation de l'œuvre de salubrité publique qu'il est urgent d'entreprendre en rendant à S. Claude l'apaisement et la tranquillité indispensables à ses multiples industries, le concours le plus actif et le plus dévoué.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma respectueuse considération.

Le Maire,

Ch. Lanvory

P.S. - Depuis hier, la situation s'est plutôt aggravée. A l'issue de la réunion du Conseil dans laquelle les termes de la lettre ci-dessus ont été communiqués à cette assemblée, nous apprenons le vote de la grève générale des ouvriers journaliers et à partir de demain quelques sessions seulement ont travaillé avec une faible partie de leur personnel, ce qui est de nature à donner des appréhensions pour la tranquillité publique. Un délégué de la confédération générale du travail, à ce matin, dans une réunion corporative, et d'une grande violence de langage contre les patrons, prêchant l'action directe, en un mot chauffant à blanc la masse des grévistes. L'on croit que si très brève échéance la grève générale de toutes les corporations soit un fait accompli.

Document 14 b

Archives départementales du Jura - Mp 313

Rapport du sous-préfet de Saint-Claude le 10 janvier 1907

La première grève générale de la pipe (août-septembre) avait eu pour conséquence, l'acceptation de nouvelles conditions de travail aussi favorables aux patrons qu'aux ouvriers et l'acceptation de tarifs unifiés qui donnaient à la classe ouvrière des avantages très appréciables.

La seconde grève (24 octobre à décembre) n'a pas eu une cause d'ordre économique. Elle a été provoquée par le lock-out de la Chambre syndicale patronale qui, fortement organisée, a voulu prendre sa revanche des concessions faites en septembre, imposer son autorité et épurer son personnel.

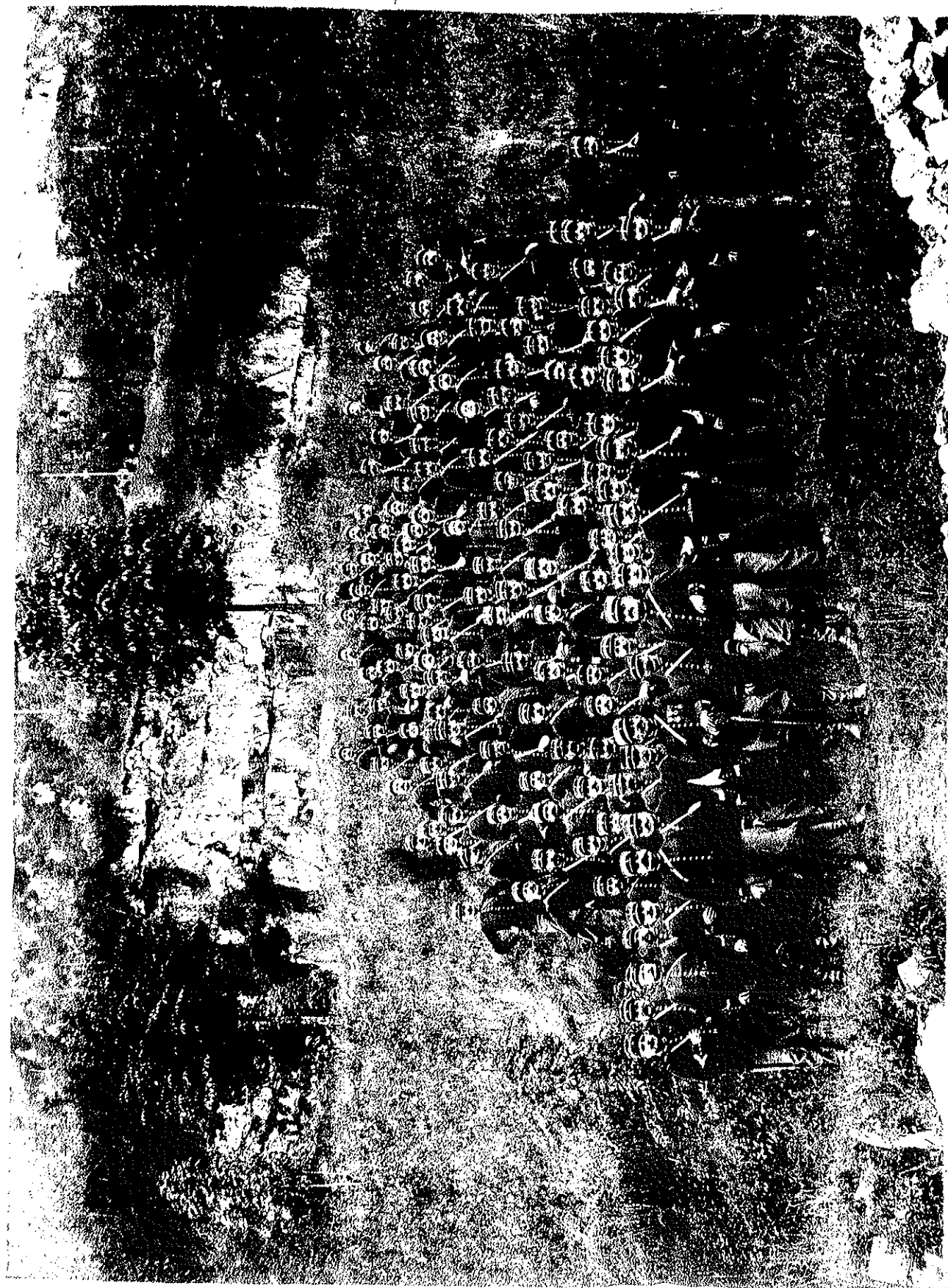
La situation de Saint-Claude s'est brusquement modifiée. Depuis de longs mois, la ville se trouvait dans un état de trouble continuel. Les grèves avaient porté un coup funeste à l'industrie du pays et au commerce local. La rentrée, dans les usines, d'ouvriers ayant tous signé avec leurs patrons un contrat individuel a ramené la tranquillité dans la ville.

Les ouvriers congédiés par les patrons s'organisent et s'occupent de la création d'une usine coopérative.

Document 14 c

Collection Les Amis du Vieux Saint-Claude

Détachement de gendarmerie aux grèves de Saint-Claude, 1906.



Phototypie P. Regard

DÉTACHEMENT DE GENDARMERIE AUX GRÈVES DE SAINT-CLAUDE (JUIN 1906)

Historique de l'usine de Foncine-le-Haut et fonctionnement de la Société de Jura Diamantaire

Le 2 janvier 1906, les polisseurs syndiqués de l'organisation saur-claudienne décidaient de quitter le travail pour soutenir un mouvement de grève décidé par la section des débruteurs. Seul la solidarité étroite des polisseurs pouvait permettre aux débruteurs nouvellement et peu solidement organisés de revendiquer avec quelque chance de succès. Naturellement, les camarades de l'usine Emile Dalloz, à Foncine-le-Haut, prirent part à la grève et par décision du syndicat, s'y maintinrent après la reprise du travail dans certaines maisons - leur employeur étant parmi ceux qui, disposant à St-Claude d'un noyau de renégats, se montraient réfractaires aux réclamations syndicales.

Le patron Emile Dalloz, n'ayant à Foncine-le-Haut qu'un concurrent insignifiant, s'était promis d'avoir raison du mouvement de l'organisation. C'est alors que pour des raisons d'ordre syndical, le comité de l'Alliance Universelle décidait de faire un appel aux organisations la composant pour construire une usine dans laquelle les grévistes pourraient être occupés par la coopérative Peffay-Journier et C^{ie}.

Ainsi pouvait être brisée l'intransigeance du principal employeur de Foncine; ainsi serait assise définitivement la force de l'organisation syndicale dans ce centre.

Le permanent d'alors, Désiré Besson, fut chargé de faire établir un devis et de s'occuper de toute l'installation de la nouvelle usine. Les prévisions du coût de cette œuvre portant

sur une somme de 75.000 francs, elle fut couverte aussitôt par les organisations d'Amsterdam, d'Anvers et de New-York. Mais ces provisions furent dépassées et quelques organisations françaises et suisses souscrivirent alors à l'œuvre, puis l'A. N. D. B. solda le restant des notes à acquitter par un nouveau prêt non converti en actions.

La situation des diverses organisations dans la société anonyme gérante de l'usine au nom de l'Alliance Universelle des diamantaires - inscription qui figure au fronton de l'usine - est la suivante :

Compte actions

A. N. D. B. - Amsterdam (100 actions de 500 frs)	50.000
A. D. B. - Anvers (40 actions de 500 frs)	20.000
Diamond Workers Protective Union of America (10 actions de 500 frs)	5.000
Chambre Syndicale de S. Claude (8 actions de 500 frs)	4.000
Chambre Syndicale de Paris (4 actions de 500)	2.000
Chambre Syndicale de Genève (2 actions de 500)	1.000
Betsalel (2 actions de 500)	1.000
Patrimonium (1 action de 500)	500
Chambre Syndicale de Choisy (1 action de 500)	500
	84000

Compte Prêts

Prêt souscrit par A. N. D. B. : 16.000 frs.
 " " par Synd. S. Claude 1000 frs.

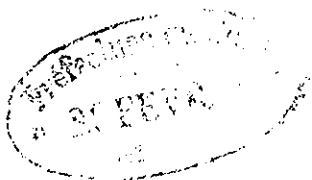
Les actions et le prêt souscrit par la Chambre Syndicale de Saint-Claude le furent au cours des assemblées générales

Archives départementales du Jura
Rapport du sous-préfet de Saint-Claude au préfet du Jura, le 17 février 1909

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PRÉFECTURE

Saint-Claude



Saint-Claude, le 17 février 1909

OBJET :

Syndicats professionnels.

1^{ère} Division.

CS

Le Sous-Préfet de Saint-Claude
à Monsieur le Préfet du Jura

J'ai l'honneur de vous transmettre, en même temps qu'un état général, les feuilles signalétiques concernant les Syndicats professionnels de mon arrondissement et les renseignements recueillis sur ces diverses associations.

Les syndicats patronaux vont en s'accroissant. de 2 en 1905 - 9 en 1907, - 11 au commencement de 1908, nous en avons aujourd'hui 14. Ces organisations ont été créées : les unes pour la défense des intérêts corporatifs et les autres pour résister aux exigences des ouvriers qui se sont solidarisés avec un entrain remarquable à partir de 1905. -

Deux syndicats patronaux ont cessé de fonctionner en 1908 ; ce sont : la Chambre syndicale de la boulangerie de la ville et du canton de Morez ; - le syndicat des fabricants de tournebroches de Morez.

Les groupements ouvriers fonctionnent bien

Archives Départementales
Commissariat Départemental
17/2/1909

Archives départementales du Jura

L'Indépendant de Saint-Claude, 6 octobre 1906 - "Appel a tous les travailleurs sanclaudiens"

Nous recevons cet article avec prière d'insérer :

Appel à tous les Travailleurs San-Claudiens, Ouvriers et Ouvrières Pipiers,

La grève des pipiers dura deux mois, deux longs mois de misère, ajoutez les grèves partielles, stupides, qui se sont succédées depuis huit mois.

Examinons ensemble quel bien a fait au pays, à la Ville de St-Claude en particulier, cette *petite bande de meneurs*, qui s'intitule ironiquement Syndicat « Le Travail », alors que « Syndicat de Paresse » lui conviendrait à plus juste titre.

D'abord, comment se sont pris ces faiseurs d'esclaves.

Ils ont commencé par faire des conférences et quelles conférences!... par répandre des brochures immondes attaquant tout, excepté eux bien entendu, car en dehors de ces gens-là pas de salut! La France sans eux est perdue! Avec eux elle est sauvée!

Voyez la jeunesse trépigner d'aise, en les entendant prêcher l'insubordination et la révolte contre leurs parents et leurs patrons.

Vous êtes des citoyens libres, disent-ils, pouvant agir à votre guise, vous n'avez pas à obéir à vos parents, si vous travaillez, votre patron n'est rien, c'est vous qui produisez, qui avez pas votre travail toutes ces belles machines servant à l'industrie, par conséquent, vous devez vous rappeler que vous faites vivre votre patron qui n'est qu'un vulgaire jouisseur!

Vous n'avez pas à écouter les Cures, Dieu n'existant pas, vivez, jouissez, amusez-vous et après nous le déluge!

Lorsqu'on vous appellera au Service Militaire, vous n'obéirez point, la patrie il n'en faut plus et le reste!

Voilà ce que font les meneurs d'un Syndicat, qui veut absolument avoir le droit de faire grève, mais qui ne veut pas reconnaître aux citoyens le droit au travail et cela au nom de la liberté! Oh, que de crimes l'on commet en ton nom!

Devant cet état d'anarchie, nous engageons vivement tous les travailleurs honnêtes à se grouper, à ne pas se laisser intimider par les menaces, mais à se montrer résolu, à avoir de la volonté, de l'énergie, et vous verrez renaître dans notre cité le travail, l'ordre et la prospérité.

Il importe peu que nous soyons appelés jaunes, lâches, renégats, vendus, etc. A propos de Jaunes, que les Rouges se rappellent bien qu'il en existent en France 1.300.000 ne demandant rien à l'Etat, et par contre les Syndicats rouges qui comptent à peine 300.000 adhérents, qui, sans les subventions de l'Etat ne pourraient pas subsister.

Pour les Rouges, les Jaunes sont des « lâches! » C'est « lâcheurs » qu'il faudrait dire plutôt. On peut, en effet, être lâcheur sans être lâche. On lâche une fripouille quand on s'aperçoit qu'elle en est une, comme le dauphin lâcha le singe dans l'onde amère lorsqu'il s'aperçut qu'il sauvait une simple caricature d'homme!

Pour beaucoup de patrons, les Jaunes sont une simple variété de Rouges. Des gens qui veulent mettre la main sur le capital, eux aussi, mais avec des formes.

Eh bien, nous regrettons de le dire, les Jaunes ne sont rien de tout cela.

Ce ne sont ni des lâches, ni des voleurs aux manières douces, ni des imbeciles.

Ce sont tout simplement des gens qui cherchent à tirer de la situation le meilleur parti possible, sans révolution.

Ils ont horreur du collectivisme, parce qu'ils savent que la formule collectiviste est la suppression complète de la liberté individuelle, l'écrasement de l'homme et de la famille, sous la tyrannie d'une bande de rastaquouères du travail aspirant aux grades d'Inspecteurs, de Contrôleurs, de Vérificateurs et autres emplois dans lesquels on se tournera les pouces en recevant des « suppléments d'allocation. »

D'un autre côté ils savent que, coopérant avec le Capital en formant des Syndicats mixtes, avec lesquels chaque industrie sera représentée et que l'intérêt bien compris des Patrons est de favoriser ces Syndicats au lieu de les regarder avec défiance!

La vie de l'industrie française est aux mains des Syndicats.

Les Jaunes peuvent la sauver.

Les Rouges la tueront sûrement.

C'est ce qui explique l'acharnement, la haine, la fureur épileptique des meneurs rouges contre les jaunes et leur chef Biétry.

Ils sentent que le jour où le Patronat sera entré délibérément dans la voie syndicale que lui ouvrent les Jaunes — comme une voie de garage contre la révolution brutale — le jour où d'ouvrier à patron on se parlera, on causera de ses affaires commues, de son avenir, en famille en quelque sorte, c'en sera fait de la politique révolutionnaire-anarchiste.

Un groupe d'ouvriers.

Archives départementales du Jura
L'Indépendant de Saint-Claude, 24 novembre 1906 - "Simple question".

Simple Question !

La semaine dernière, l'on pouvait lire sur nos murs une affiche nous annonçant une conférence publique et contradictoire donnée par un des plus brillants orateurs du *Sillon*.

La salle de la Grenette n'étant pas disponible par suite de l'arrêté municipal supprimant toutes réunions publiques, les petits messieurs qui, dans notre ville représentent ledit *Sillon* pourraient-ils nous faire connaître le véritable sujet de la conférence et je leur pose la question suivante :

Ce brillant conférencier était-il venu dans notre ville pour bien soutenir sa population honnête et laborieuse, où bien, comme à Brest marcher la main dans la main avec les anarchos révolutionnaires ?

Le même ne serait-il pas venu pour essayer de faire une scission dans le Syndicat Indépendant et encourager les ouvriers à ce qu'ils appellent les exigences patronales ?

Si telle est la vérité ! Saint-Claude, par ces temps de troubles n'a pas besoin de nouveaux facteurs de désordre et j'ose dire à ces Messieurs qu'ils sont encore trop jeunes pour venir nous imposer leurs volontés.

Un Indépendant.

Archives départementales du Jura

L'Indépendant de Saint-Claude, 27 avril 1907 - "Syndicat régional indépendant pour la défense de l'industrie de l'article de Saint-Claude".

Syndicat Régional Indépendant
pour la défense de l'industrie
de l'Article de St-Claude

Le Syndicat Régional Indépendant tenait le dimanche 21 avril, salle de la mairie, sa deuxième réunion générale. Nombreux étaient les sociétaires qui, en dépit des tentations qu'offraient la nature ce jour-là, avaient tenu à assister à cette réunion. Leur présence prouvait une fois de plus tout l'intérêt qu'ils prennent au développement du beau programme du Syndicat Indépendant.

La séance est ouverte à 2 heures. M. Tabard, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la réunion du bureau du 30 janvier dernier et où ont été nommés : M. Marius Marillier, président ; MM. Th. Bozzio et Louis Gauthier, vice-présidents ; MM. Léon Nermet, trésorier et P. Mouton, trésorier-adjoint ; MM. G. Tabard et Maurice David, secrétaires ; enfin MM. Fernand Dayet, Auguste Monneret, L. Clément, Jules Forestier, Louis Jeantet membres.

M. Marius Marillier, président, se lève et fait en excellents termes remercier l'assistance nombreuse. Il commente les travaux faits jusqu'à ce jour par le Syndicat et ceux restant à faire. En termes énergiques il flétrit l'œuvre de ruines entreprise par la Confédération Générale du Travail et engage tous les travailleurs vraiment dignes de ce nom, à se grouper autour de la bannière des Indépendants pour opposer une digue au flot des révolutionnaires. Les applaudissements enthousiastes que ces paroles ont soulevé, ont prouvé une fois de plus qu'elles étaient l'interprète des sentiments unanimes de l'assistance.

Le rapporteur de la Commission de contrôle, M. Alcide Faivre à la parole. Dans un rapport détaillé, avec pièces de dépenses à l'appui, il établit ainsi la situation financière pour le 1^{er} trimestre de 1907.

Recettes	1.076 50
Dépenses	290 35
Reste comme actif	786 15

dont 600 francs à la caisse d'épargne et 186 fr. 15 chez le trésorier.

L'éloquence de ces chiffres démontre assez clairement le mouvement ascendant qui se manifeste autour du Syndicat Indépendant.

MM. Faivre et Tabard délégués au Congrès des Syndicats Indépendants tenu à Lyon, le 16 et 17 mars dernier, font ensuite leur rapport. Le travail de la femme à domicile, le chômage, l'apprentissage, le droit de grève et sa réglementation, les retraites ouvrières, le repos hebdomadaire, arbitrage et conciliation en matière de conflits économiques, la journée de 8 heures et la journée de 10 heures sont successivement étudiés. Les rapports, très bien rédigés d'ailleurs, recueillent des applaudissements unanimes. On félicite les délégués pour les votes émis et on les encourage à continuer à l'œuvre entreprise le concours qu'ils ont jusqu'ici si gracieusement prêté.

M. Maurice David, secrétaire-adjoint, se lève. De suite un silence spontané s'empare de la salle. Il compare le programme des deux syndicats, Indépendant et Rouge, et conclut en mettant en parallèle les résultats obtenus par l'un et l'autre. Il n'en faut pas plus pour déclencher dans la salle un tonnerre d'applaudissements.

Le bureau avait invité quelques uns des membres de la nouvelle coopérative diamantaire Lorge-Thomas et Cie à assister à la réunion. M. Thomas, au nom de ses camarades, en termes choisis, remercie le bureau de sa gracieuse invitation et l'auditoire de son chaleureux accueil. Il est stupéfait en voyant les résultats obtenus en si peu de temps et cela, dit-il, est d'un bon augure pour l'avenir. Une chaleureuse ovation répond à l'orateur.

Enfin l'heure s'avance. Le président remercie une dernière fois l'assistance de sa bienveillante attention et propose à l'assemblée l'ordre du jour suivant qui est voté à l'unanimité.

« Les membres du Syndicat Régional Indépendant réunis en assemblée générale, le 21 avril 1907, salle de la mairie, reprouvent comme dangereuses et nuisibles à l'industrie, les menées de l'organisation anarchique et néfaste dite Confédération Générale du Travail et comme conséquence s'engage :

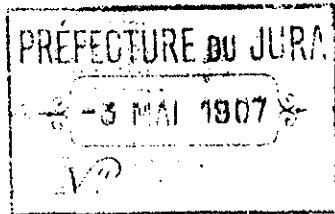
1° A travailler le jour du 1^{er} Mai ;
2° A favoriser par son appui moral et financier toute organisation ayant pour but de contrecarrer ladite Confédération dans l'œuvre entreprise ;

S'engagent également, et plus que jamais, à soutenir toute cause juste pouvant apporter un mieux être dans la condition de l'ouvrier et se séparent aux cris de : Vive la liberté du travail ! Vivent les Indépendants !

Un assistant.

Archives départementales du Jura
Rapport du sous-préfet de Saint-Claude au préfet, le 2 mai 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Saint-Claude, le 2 mai 1907

SOUS-PRÉFECTURE
DE
Saint-Claude

OBJET :

1^{er} mai 1907

Le Sous-Préfet de Saint-Claude
à Monsieur le Préfet du Jura

J'ai l'honneur de vous confirmer mon télégramme d'hier soir, relatif au 1^{er} mai. La journée s'est terminée sans incidents à Saint-Claude et, de l'avis de tous, la différence constatée dans les manifestations ouvrières, à une année d'intervalle, est symptomatique. Les agitateurs et propagandistes hésitent, pour le moment, à se montrer.

À Morez, autre centre industriel important de l'arrondissement le 1^{er} mai a été fêté mais très pacifiquement (chômage, bal ouvrier, etc....). Trois cents personnes environ ont assisté à la conférence du citoyen Braud, de la Bourse du travail de Dijon, qui fut arrêté à St-Claude puis remis en liberté au moment des attentats de 1906. Le n^o Braud, autrefois si violent, s'est contenté de reprocher aux ouvriers moréziens de ne pas être tous syndiqués et aux syndiqués de ne pas s'être affiliés à la Confédération générale du travail. Dans son discours, il a fait l'apologie de la Confédération générale du travail, mais il s'est montré toujours d'une réelle modération; on sentait qu'il ne se livrait pas entièrement:

Le Sous-Préfet
Al. Heillemaier

Archives départementales du Jura
Rapport du Commandant Marchiani, le 13 mai 1907

Format 315/205.
7^e CORPS D'ARMÉE.
GENDARMERIE NATIONALE.
1^{re} LÉGION.
COMPAGNIE
du Jura
ARRONDISSEMENT
de St-Claude
(4) SECTION
d
N° 68

MODÈLE GÉNÉRAL N° 18.
Art. 1^{er} du Règlement sur le
Service Intérieur.

A St-Claude, le 13 Mai 1907

RAPPORT du⁽¹⁾ Lieutenant Marchiani
commandant⁽²⁾ l'arrondissement de St-Claude
sur⁽³⁾ un commencement de grève à Morez.

OBJET :
Au sujet de un commencement
de grève à Morez

Semblable rapport a été adressé à :
M. M. Le Ministre de la Guerre
Le Sous-Prefet.
Le Procureur de la République
Le Chef de légion
Le Général C. la 1^{re} subdivision.

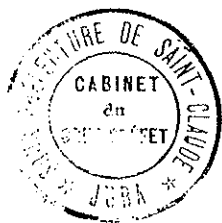
Un commencement de grève s'est déclaré le
11 Mai à l'usine de lunetterie Audigier-
Gouverneur à Morez. Sur 40 ouvriers et
ouvrières employés, 24 ont cessé de travail.
Le motif de la cessation du travail est le suivant :
Le 4^{er} Mai, ces 24 ouvriers et ouvrières ayant chômé,
le patron M^{re} Audigier, a accusé une ouvrière
d'avoir causé du scandale ce jour-là; les 23 cama-
rades de cette dernière ont invité le patron à
retracter publiquement le mot scandale prononcé
par lui pour qualifier la conduite de cette ouvrière;
le patron ayant refusé de retirer cette parole, ces
23 ouvriers et ouvrières se sont solidarisés et ont
quitté l'atelier.
Ils sont tous calmes et aucun désordre n'est
à signaler.

(1) Indiquer le grade et le nom.
(2) Indiquer le commandement.
(3) Indiquer l'objet du rapport.
(4) A rayer dans les arrondissements où il n'y
pas de section.

NOTA. — Pour faciliter la rédaction, les
rapports peuvent être faits sous la forme
personnelle ou impersonnelle.
Les avis des chefs hiérarchiques seront
consignés, s'il y a lieu, à la suite du rap-
port. Les inscriptions brigade, arrondisse-
ment, compagnie, sont faites suivant l'au-
torité qui établit le rapport. Ce rapport est
fait sur feuille simple, à moins que la ré-
daction et les apostilles successives ne né-
cessitent l'emploi d'une feuille double.
La largeur uniforme de la marge doit
être de 0,07 centimètres sur les rapports,
lettres, demandes, états, etc., sans aucune
exception.

N° 1363
Vu et transmis à Monsieur le Préfet
du Jura,
Le 11 Mai 1907
Le Chef d'Escadron com^{mandant} la compagnie,
M. G. G.

Archives départementales du Jura
Le Patriote Morézien, 18 mai 1907 : Une grève à Morez



" Le Patriote Morézien "

18 mai 1907

UNE GRÈVE A MOREZ

Un conflit vient d'éclater dans une des usines les plus importantes de notre ville, suscitant de véhéments commentaires dans toute la population ouvrière. Depuis samedi dernier, la moitié du personnel de l'usine de lunetterie Gouverneur-Audigier a cessé le travail.

Un motif des plus futiles semble avoir déterminé cette grève qui, par sa cause et par son but, apparaît toute différente des précédents conflits. Généralement, les syndicats ouvriers interviennent pour décréter une grève, lorsqu'ils ont pour but l'amélioration du sort de la corporation salariée : diminution des heures de travail, augmentation des salaires etc. Aujourd'hui, la question est toute autre. Ce ne sont plus des principes qui sont en jeu, mais seulement, semble-t-il des personnalités.

Afin de pouvoir relater impartialement les faits, nous nous sommes informés successivement auprès des patrons et des ouvriers. Comme il était à prévoir, les deux versions ne sont pas rigoureusement identiques. Voici pourtant les renseignements que nous avons pu recueillir :

A l'occasion du 1^{er} mai, 18 ouvriers, sur 36 travaillant à l'usine Gouverneur-Audigier chômaient. Les autres vinrent à l'atelier comme de coutume, et le patron, pour célébrer avec eux la fête des Travailleurs, leur offrit vers 5 heures une sommaire collation.

Le lendemain, à la reprise du travail, une querelle inévitable se produisit entre les deux groupes d'ouvriers, ceux qui avaient chômé reprochant aux autres leur abstention. Des mots un peu vifs, des épithètes désobligeantes furent échangés, et l'un des ouvriers s'entendant traiter de mouchard par un des chômeurs, déposa son tablier et déclara qu'il allait quitter l'usine.

La dispute s'envenima aussitôt. L'une des ouvrières, Mlle Danrez, prit la parole, et au nom de ses camarades fit le procès des ouvriers restés au travail. Des protestations, des menaces s'élevèrent. C'est alors que M. Audigier intervint, invitant les ouvriers au calme et à la modération, et les priant de reprendre leur travail sans continuer la discussion. Il interpella également Mlle Danrez, lui disant qu'elle causait un vrai scandale à l'atelier.

Et c'est cette phrase malheureuse qui paraît-il, excita l'indignation courroucée de la jeune fille, laquelle s'en remit au syndicat du soin de la venger. Comme elle n'avait pas été congédiée, elle retourna

travailler le lendemain, mais en déclarant que si le patron ne rétractait pas sa phrase injurieuse, elle quitterait l'usine.

C'est ici que les versions diffèrent. Les patrons affirment que Mlle Danrez n'a pas été congédiée par eux, qu'elle quitta le travail volontairement sur le refus du patron de rétracter publiquement la phrase en question, et naturellement, après les fâcheuses conséquences de l'incident ils refusent maintenant d'autoriser sa rentrée à l'usine. Par contre, les ouvriers déclarent que, un jour ou deux après l'incident relaté plus haut, M. Audigier sans aucune autre raison, congédia Mlle Danrez ; d'où intervention du syndicat.

Plusieurs réunions furent tenues à ce sujet, et samedi 11 mai sur un mot d'ordre donné, 18 ouvriers quittèrent le travail.

Un ultimatum fut adressé par le syndicat à M. Audigier, le mettant en demeure de rétracter la phrase cause du litige, et de réintégrer à l'usine Mlle Danrez. M. Audigier s'y refusa, et le 15 mai le syndicat décréta la grève définitive.

Les choses en sont là. Une moitié du personnel qui a pris fait et cause pour les patrons, continue le travail, au grand mécontentement de l'autre moitié qui naturellement eût souhaité plus d'unanimité dans les décisions prises. Pourtant aucun incident n'est à signaler. Les grévistes ont fait preuve jusqu'ici du plus grand calme et, tolérance appréciable en la circonstance, respectent la liberté de travail chez leurs camarades.

Nous apprenons qu'un essai de conciliation va être tenté par M. le Juge de Paix. Espérons qu'il aboutira, les ouvriers n'ayant aucun grief personnel contre le patron qu'ils s'accordent à déclarer juste et même conciliant.

Regrettons seulement que pour un motif aussi futile le conflit ait éclaté, néfaste de part et d'autre aux deux parties en litige. Il semble en effet puéril et exagéré que pour un différend qui eût dû se trancher à l'amiable entre l'ouvrière et le patron, 18 ouvriers compromettent le bien être de leur famille et, momentanément du moins, la prospérité croissante d'une usine dont ils devraient défendre les intérêts. Les premiers nous reconnaissons l'œuvre éminemment féconde et humanitaire des syndicats ouvriers, mais encore devraient-ils se borner à défendre des principes et des intérêts généraux, et ne pas prendre parti dans de mesquines querelles privées

Archives départementales du Jura
Rapport du commissaire de police de Lons-le-Saunier, le 14 juin 1907.

DÉPARTEMENT
du Jura

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE

DE

LONS-LE-SAUNIER



LONS-LE-SAUNIER, le 14 *juin* 1907

Le Commissaire de Polices de Lons-le-Saunier
à Monsieur le Préfet du Jura

COMMISSARIAT DE POLICE

N°

J'ai l'honneur de rendre compte à Monsieur le Préfet, que lors d'une commission a été faite aux syndicats ouvriers de Lons, par le Sieur Favre délégué de la Fédération du Livre.

Cette commission réunie y assistaient M. M. Foulat Conseiller, Margier Secrétaire Gal et adjoint de la Bourse du Travail Brunet ainsi que typographes réunissant le bureau.

La conférence a traité sur les questions purement syndicales; une allusion a cependant été faite aux condamnations prononcées contre Bourquart et Servy de la Bourse du Travail de Paris; qui dit le Carfaucier n'ont pas fait le 1/4 de ce que font actuellement les Sieurs Terroul et Marcellin Albert dans le midi.

Un ordre du jour approuvant l'attitude des typographes en grève et s'appelant à la solidarité de toutes les syndicats a été voté à l'unanimité.

J'ai l'honneur de rendre compte également que la grève des typographes du Jura, que je fais passer

dans un rapport de vive, et un fait accueilli
17 ouvriers sur 22 ont cessé le travail, après
un peu de négociation avec leur patron,
qui a refusé de discuter et leur a répondu
par une affiche en ville annonçant qu'il
tout comme son rente le 14 au matin sur
concordie avec une démissionnaire.

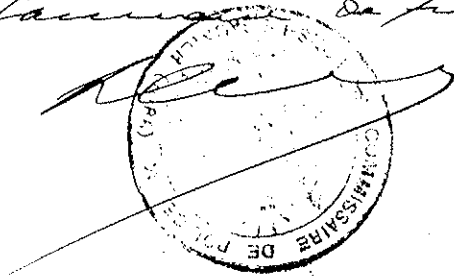
Les grévistes ripostent par l'affiche ci-jointe

Notes de la Commission du Travail

- 1° La machine à composition étant servie par
une femme payée 3 francs par jour, les ouvriers
demandent, qu'elle soit déchargée par un
homme à raison de 6 francs par jour pour
8 heures de travail, à 6000 lettres à l'heure
soit : 48.000 lettres par semaine.
- 2° Le salaire égal à l'emploi de la femme
ne serait pas calculé.
- 3° Les ouvriers estiment chiffrer en main
que ces conditions de travail rapporteraient
au patron 21 francs par jour soit 150
francs de bénéfice.

Le plus grand calme règne parmi
les grévistes.

Le Commissaire de Police



La grève des Typographes. — Les ouvriers typographes de la Maison Rubat du Mérac sont en grève depuis le 13 courant.

La mise-bas a pour origine la présentation d'un tarif pour la machine à composer, tarif que M. Rubat du Mérac se refuse à accepter.

Dans son numéro du 19 courant « L'Union Républicaine » insinue que les ouvriers veulent limiter la production et qu'ils demandent le renvoi de la femme employée à la machine « Monotype ». **C'EST FAUX.**

Les ouvriers ne veulent pas limiter la production, mais assurer un « minimum » de production.

Ils ne demandent pas le renvoi de la femme, mais, au contraire, que son salaire soit égal à celui de l'homme : à « travail égal, salaire égal ». — Ceci pour l'émancipation de la femme.

17 ouvriers sur 24 ont cessé le travail. Le camarade Fabre, délégué de la Fédération française des Travailleurs du Livre, membre du Comité Central, est à Lons-le-Saunier depuis l'origine du conflit qu'il s'est efforcé d'éviter, mais en vain devant l'intransigeance de M. Rubat du Mérac qui refuse d'entrer en pourparlers avec le délégué de la Fédération du Livre.

L'attitude de M. Rubat du Mérac est sévèrement jugée par la population qui se montre très sympathique aux grévistes. Ces derniers sont calmes et décidés à mener la lutte jusqu'à ce qu'ils obtiennent entière satisfaction.

MONOIN.

Document 22

Le Jura socialiste, 4 août 1906 - Congrès socialiste du 29 juillet 1906.

Salins

Congrès Syndicaliste du 29 juillet 1906. - Sont représentés les organisations suivantes :

Salins. - Syndicat des manoeuvres : 30 adhérents.

Saint-Claude. - Bourse du Travail comprenant : Syndicat "Le Travail", article de St-Claude. 1800 ; des Diamantaires, 600 ; International du Bâtiment, 200 ; des Métallurgistes, 200 ; des Lapidaires, 200 ; des Camionneurs, 80 ; des Boulangers, 18.

Morez. - Union des Syndicats ouvriers, 311.

Dole. - Syndicat du Bâtiment, 150 ; des Tanneurs et Corroyeurs, 26 ; des Bûcherons, 200 ; National des Chemins de Fer (groupe de Dole), 200 ; des Métallurgistes, 200 ; des Mouleurs, 330.

Fraisans. - Syndicat de Fraisans, 900.

Lons-le-Saunier. - Syndicat du Bâtiment, 30 adhérents.

Poligny. - Syndicat des Travailleurs de Poligny, 30.

Soit au total 5 500 adhérents, chiffre au-dessous de la réalité, en raison de l'accroissement de plusieurs syndicats de Saint-Claude.

Ces diverses organisations sont représentées par les camarades :

Donat Chevassus et Alex (Bourse du Travail de Saint-Claude) ;

Rollet (Métallurgistes et Mouleurs de Dole et Métallurgistes de Fraisans) ;

Moulin (Tanneurs-Corroyeurs, Chemin de Fer, Bûcherons et Bâtiment) ;

Milan Camille (Union des Syndicats de Morez) ;

Cardinal Fernand (Bourse du Travail de Lons-le-Saunier) ;

Petit, Mercet, Rouget (Syndicat des manoeuvres de Salins).

Mercet représente d'office le Syndicat des Travailleurs de Poligny, celui-ci s'en rapportant aux décisions du Congrès.

La séance est ouverte sous la présidence du camarade Braud, délégué du Syndicat de la Métallurgie de Dijon, élu par acclamation. Est nommé secrétaire de séance le camarade Maurice Rouget, du Syndicat des manoeuvres de Salins.

Braud, prenant la présidence explique, pour la bonne marche du Congrès, qu'il y aura lieu de ne pas s'éterniser sur les divers points de l'ordre du jour ainsi conçu :

1. Vérification des mandats ;

2. Constitution d'une fédération départementale des Syndicats du Jura, affiliée à la Confédération générale du Travail ;

3. Sièges du Comité fédéral ;

4. Nomination du Comité fédéral.

Les mandats ayant été vérifiés au début de la séance, le camarade Petit présente, au nom des camarades du Syndicat des manoeuvres de Salins, la bienvenue aux délégués des divers syndicats, il les remercie du bon accueil qu'ils ont fait à notre invitation en venant à Salins apporter un concours éclairé aux travaux du Congrès.

Le camarade Donat Chevassus répond au nom des délégués que tous ont été heureux de répondre à l'initiative des camarades de Salins, et que ceux de Saint-Claude l'avaient été particulièrement, attendu qu'il y a quelques années, une organisation dans ce sens avait été tentée. Ces quelques échanges de bons propos fraternels terminés, on passe au 2e article de l'ordre du jour : constitution d'une fédération départementale des syndicats du Jura.

Le camarade Rollet de Dole donne plusieurs excellentes raisons contre la création d'une fédération jurassienne. Il explique que nous créerions un rouage intermédiaire entre les organisations syndicales et la confédération générale du travail, rouage coûteux en raison de la nomination d'un secrétaire et d'un bureau permanent chargé de la propagande. Il lit d'ailleurs deux lettres une du secrétaire de la fédération nationale des ouvriers métallurgistes, et l'autre du secrétaire de la fédération nationale des mouleurs qui n'approuvent pas la création d'une fédération départementale et la considèrent comme inutile et contraire aux statuts de la confédération générale du travail. Le camarade Moulin de Dole abonde dans le sens de Rollet.

Petit, du syndicat de Salins, trouve étranges les lettres des secrétaires des Fédérations nationales de métallurgie et des mouleurs, d'autant plus qu'il a reçu du secrétaire de la Fédération des Camionneurs et Transports une lettre de félicitations l'encourageant à poursuivre la création de la Fédération départementale.

A ce moment Braud intervient et explique que cette divergence des secrétaires des différentes fédérations nationales ne saurait être une différence de fond, attendu que les statuts de la Confédération Générale du Travail s'opposent en effet à la création de fédérations départementales dont une sorte d'autonomie empêcherait le véritable effort général des diverses corporations syndiquées nationalement et affiliées internationalement. Il explique que le mécanisme de la Fédération de la Côte-d'Or n'est en somme qu'une vaste Bourse du Travail qui a pu prendre le titre de

fédération en raison de la concentration à Dijon, c'est-à-dire sur un seul point du département, de l'organisation des prolétaires.

Il montre que dans le Jura cette fédération est moins possible par suite de l'existence de plusieurs milieux ouvriers comme St-Claude, Dole, Lons, Morez, où des Bourses du travail pourront se former ; que dans ces conditions il vaudrait mieux former une Union des syndicats du Jura, dont le rôle principal serait d'activer la propagande syndicale.

Les délégués salinois font remarquer qu'en définitive, s'ils ont employé le mot fédération, cela n'impliquait pas précisément, à leur manière de voir, la constitution d'un rouage intermédiaire, mais bien l'organisation départementale des moyens de propagande syndicaux, soit une caisse départementale pouvant aider les petits syndicats comme ceux de Lons, Poligny et Salins.

Ils font ressortir que le développement de l'effort syndical a été entravé à Salins, par l'isolement dans lequel il s'est trouvé et que divers syndicats n'auraient jamais tombé s'ils avaient eu un appui moral quelconque de la part des organisations voisines ; que, d'autre part, les ouvriers doivent pouvoir trouver au syndicat une certaine sécurité par l'existence d'une caisse qui pourrait pourvoir au chômage provenant de renvoi des usines pour participation aux organisations syndicales.

Alex, de St-Claude, répond judicieusement de même que Braud et Donat Chevassus, que les ouvriers ne doivent pas entrer dans un syndicat avec l'espoir d'y trouver de grands moyens financiers. Ce qu'il faut obtenir, c'est l'entrée en bloc au syndicat ; quant aux moyens financiers ils doivent être destinés à la propagande syndicale.

Après quelques échanges de vue, cette tactique est adoptée à l'unanimité, et le Congrès décide la formation, non plus d'une Fédération, mais d'une Union des syndicats du Jura, ayant pour but d'entretenir des relations continues entre les divers syndicats du département.

Le rôle de l'Union est un rôle de pure propagande, chaque syndicat conservant sa plus complète autonomie.

Le siège de l'Union est à la Bourse du travail de Saint-Claude. Il n'est que provisoire.

Les décisions, quelles qu'elles soient, ayant trait à la propagande générale du département, ne seront prises qu'après avis de toutes les organisations syndicales constituant l'Union.

Le Congrès décide qu'il y aura lieu de fonder un *Bulletin des Bourses* sur lequel les divers syndicats de l'Union pourront exposer leurs revendications et traiter les questions concernant leur vitalité. Pour la création de cet organe, les secrétaires des différentes organisations enverront au camarade Donat Chevassus, secrétaire général de la Bourse du Travail de St-Claude, le nombre de bulletins nécessaires à leur syndicat, pour que ce camarade puisse établir le coût approximatif des Bulletins.

En rentrant du Congrès, les délégués demanderont aux organisations ce qu'elles pourront donner comme cotisation pour l'alimentation du fonds de caisse de propagande de l'Union des Syndicats. Quoiqu'il en soit, le Congrès vote le principe de cette cotisation. Il décide le versement de 5 francs par organisation syndicale pour constitution immédiate de ce fonds de propagande.

Le Congrès considère la formation d'autres Bourses du Travail que celle de Saint-Claude auxquelles seront rattachés les syndicats isolés. Mais dès à présent Morez continuera à être relié à la Bourse de Saint-Claude. Fraisans, Salins et Poligny se rattacheront à Dole en raison des facilités de correspondance.

Comme on suppose que dans un délai assez bref il y aura un bureau permanent à la Bourse du Travail de Saint-Claude, toutes les propositions ayant trait à la propagande générale devront passer par Saint-Claude qui avisera les unités de l'Union des Syndicats du Jura.

Avant de se séparer le Congrès acclame l'ordre du jour suivant :

"Les délégués des divers syndicats ouvriers du Jura : Saint-Claude, Dole, Fraisans, Morez, Lons-le-Saunier, Salins, Poligny, réunis en Congrès à Salins le 29 juillet ;

"Considérant que l'union des efforts de tous les prolétaires devient de plus en plus nécessaire contre l'arrogance et l'exploitation honteuse des capitalistes ;

"Que plus particulièrement dans le Jura les travailleurs ont besoin de se solidariser pour la conquête d'un peu plus de mieux-être ;

"Aclament l'Union des Syndicats du Jura dont la grande puissance morale permettra la diffusion de l'organisation syndicale et qui permettra, en outre, de présenter avec plus de fermeté les revendications prolétariennes.

"Et vive la classe ouvrière organisée !"

*Le secrétaire du Congrès,
Maurice Rouget.*

Le Jura Socialiste, 22 juin 1907 - « Congrès des syndicats ouvriers du Jura »

Congrès des Syndicats ouvriers du Jura. — Dimanche 16 juin s'est tenu à Lons-le-Saunier, à la Bourse du Travail, le Congrès départemental des Syndicats ouvriers du Jura.

35 organisations étaient représentées par 48 délégués.

Deux séances ont été tenues: la première à 9 heures du matin, la deuxième à 2 heures de l'après-midi.

Le bureau est ainsi constitué pendant toute la durée du congrès: président, le camarade Donat Chevassus, secrétaire général de la Bourse du Travail de St-Claude; assesseurs: les camarades Lebail, délégué du Syndicat lithographique de Dole, et Arthur Danrez, délégué de l'Union Syndicale ouvrière de Morez; secrétaires: les camarades Mongin et Bezin, secrétaire général et secrétaire-adjoint de la Bourse du Travail de Lons.

Tous les mandats sont validés par la commission de vérification nommée à cet effet.

Les décisions suivantes sont prises:

1. — UNION DEPARTEMENTALE. — « Les Syndicats ouvriers du Jura, réunis à la B. d. T. de Lons-le-Saunier le 16 juin 1907, en un Congrès départemental,

Confirment et précisent les résolutions du Congrès de Salins de 1906 tendant à l'intensification de la propagande dans le département.

Comme solution immédiatement praticable, les Syndicats prennent les dispositions suivantes, applicables au 1^{er} août 1907:

A. — Adhésion obligatoire de tous les Syndicats à l'une des B. d. T. de Dole, Lons-le-Saunier et St-Claude se départageant le département suivant les facilités de communications et de relations.

B. — Uniformité de la cotisation de ces Syndicats à leur B. d. T., avec un minimum de 0 fr. 10 par cotisation perçue et par mois.

C. — Une contribution de 25 p. 100 par chaque B. d. T. sur ses recettes ordinaires affectées par elle à la propagande générale dans la région. Ces fonds seront conservés dans les Bourses, qui en disposeront suivant les demandes adressées par les autres Bourses du Jura.

Un état mensuel renseignera les organisations adhérentes sur la situation de ces réserves ».

II. — BULLETIN MENSUEL. — Le Congrès décide en principe la création d'un Bulletin mensuel rédigé par les syndicats.

La réalisation pratique de cette décision comportant un effort matériel imputable aux organisations sur la nature et sur le degré duquel ces dernières n'ont pas été appelées à se prononcer, le Congrès décide d'adresser à cet effet, par l'intermédiaire des Bureaux, un questionnaire aux Syndicats les consultant d'une façon détaillée en ce qui concerne leur contribution matérielle, leurs moyens de vente, ainsi que leur concours de rédaction.

III. — LA LOI SUR LE REPOS HEBDOMADAIRE. — Le Congrès, considérant que la loi sur le R. H. qui, avec d'autres réformes promises, servit de tremplin à tant de politiciens, est réduite maintenant à l'état d'embryon, invite les Syndicats et les ouvriers et employés intéressés à se mettre de nouveau à l'œuvre pour que cette loi soit appliquée dans sa formule intégrale.

Le Congrès constate que le préfet du Jura, au mépris de la loi, ne consulte jamais les Syndicats ouvriers au sujet des demandes de dérogations qui lui sont adressées.

IV. — CONSEIL DE PRUD'HOMMES. — Loris-le-Saunier demande la création d'un Conseil de prud'hommes. Le Congrès applique cette demande.

V. — L'INSPECTION DU TRAVAIL. — Le Congrès constate la défectuosité du service de l'inspection du Travail et le peu d'empressement des inspecteurs à remplir leurs devoirs. Il invite les Syndicats à redoubler de vigilance pour faire respecter les lois, décrets et règlements dans les usines, chantiers, ateliers et magasins.

VI. — RETRAITES OUVRIERES. — Le Congrès accepte le principe des retraites ouvrières, mais rejette la plupart des dispositifs du projet parlementaire comme étant ridicules, impossibles ou inacceptables.

Il repousse le système de la capitalisation et des versements obligatoires des ouvriers et des patrons, ainsi que le système de la répartition.

Il considère que les retraites peuvent s'établir par la seule contribution de l'Etat, en prélevant sur le budget national de « quatre milliards » les sommes nécessaires à leur service, sans qu'il soit besoin d'augmenter les impôts. (Nous publierons dans le prochain numéro le texte complet de l'ordre du jour voté par le Congrès sur cette question).

Des questions d'ordre intérieur sont adoptées par le Congrès.

La ville de St-Claude est désignée comme siège du Congrès de 1908.

Avant de clore ses travaux, le Congrès vote l'ordre du jour suivant :

« Les délégués des Syndicats ouvriers du Jura, réunis en Congrès à Lons-le-Saunier le 16 juin 1907, protestent énergiquement contre l'arbitraire du gouvernement à l'égard des militants dans les procès de tendance dont il vient de donner le spectacle, dans le but de rassurer les parasites de tout acabit, scélérats de tous les gouvernements ».

La séance est levée à 5 h. 30, après quelques paroles de remerciements du président qui se félicite des résultats des travaux du Congrès, et l'on se donne rendez-vous l'année prochaine à St-Claude.

Pour le Congrès, les secrétaires :
M. MONOIN, L. BEZIN.

- Article 13. -

La Commission d'étude et de statistique est chargée de se mettre et de se tenir au courant du mouvement ouvrier et, en conséquence, de centraliser et classer tous les documents se rapportant aux questions économiques et sociales, de les analyser et les résumer de façon à présenter constamment une situation exacte de l'état et de l'organisation du travail.

- Article 28 -

La Bourse du Travail devra s'abonner aux journaux corporatifs techniques, aux revues, aux organes des différentes Bourses etc. de façon à ce que les syndiqués composant la Bourse soient au courant du mouvement syndical et économique en France et à l'étranger.

Le coût de l'abonnement sera prélevé sur le budget ordinaire de la Bourse du Travail.

- Article 29 -

La Bourse du Travail sera adhérente à la Confédération Générale du Travail, toutes Bourses.

- Article 34 -

Les présents statuts sont toujours révisibles et entrant en vigueur le 1^{er} juin 1908.

St Claude le 48 Juin 1908
Le Conseil d'Administration -

Le Secrétaire permanent,
Ernest Klemozynski -

Le Secrétaire Général,
Léonce Raffay

Le Trésorier Général,
Léonce Bouillet

Le Secrétaire adjoint,
Camille Terquast -

vu le 29 janvier 1909
après renouvellement du bureau
le secrétaire permanent
St Claude le 29 janvier 1909